Rapport annuel 2003-2004

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1139-2004101 9



Chambre des notaires du Québec

Rapport annuel

2003-2004

Chambre
des notaires
du Québec

Table des matières

1. Lettres de présentation 1
2. Membres du Bureau de l'Ordre 3
3. Membres des comités de l'Ordre 5
4. Personnel permanent de l'Ordre 7
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre 9
6. Cotisations pour l'exercice 2003-2004 11
7. Rapport du président 13
8. Rapport du directeur général 17
9. Rapport du secrétaire 21
10. Rapports des directions
    - 10.1 Syndic 25
    - 10.2 Inspection professionnelle 26
    - 10.3 Services juridiques 27
    - 10.4 Services administratifs 28
    - 10.5 Développement de la profession 29
    - 10.6 Coopération internationale 31
11. Rapports des comités
    - 11.1 Comité d'inspection professionnelle 35
    - 11.2 Comité de discipline 36
    - 11.3 Comité de révision 36
    - 11.4 Comité du Fonds d'études notariales 37
    - 11.5 Comité du Fonds d'indemnisation 37
    - 11.6 Comité de placements 38
    - 11.7 Comité des communications 38
    - 11.8 Comité de la formation des notaires 39
    - 11.9 Comité de la formation continue 39
    - 11.10 Comité sur les stages de formation professionnelle 40
    - 11.11 Comité de retraite 40
    - 11.12 Comité des relations canadiennes et internationales 41
    - 11.13 Comité jeunesse 42
    - 11.14 Comité de vérification 42
    - 11.15 Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis 43
    - 11.16 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires 43
    - 11.17 Comité sur les normes de pratique 44
    - 11.18 Comité sur les institutions financières 44
12. Principales résolutions du Bureau de l'Ordre 45
13. Principales résolutions du Comité administratif 47
14. Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2003-2004 49
15. États financiers et rapports des vérificateurs 51

1 Lettres de présentation

Montréal, août 2004

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Denis Marsolais, notaire
Président

Montréal, août 2004

Monsieur Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Marsolais, notaire
Président

Québec, août 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Dupuis
Ministre responsable de l'application du *Code des professions*

2 Membres du Bureau de l'Ordre (au 31 mars 2004)

Président	M[e] Denis Marsolais
Vice-président	M[e] Jean Paul Dutrisac
Districts	**Représentants**
Abitibi	M[e] André Gilbert
Bas Sant-Laurent / Gaspésie	M[e] Serge Bernier
Beauce	M[e] Manon Tousignant
Beauharnois / Iberville	M[e] Josette Marois
Bedford / Saint-Hyacinthe	M[e] Louise-Marie Lemieux
Hull	M[e] Mario Desnoyers
Joliette	M[e] Louise Lortie
Laval	M[e] Yvan Barabé
Longueuil	M[e] Dominique Duclos
Montréal	M[e] Sophie Ducharme
	M[e] Jean Paul Dutrisac
	M[e] Maurice Piette
	M[e] Johanne Viau
Québec	M[e] Michel Y. Gaudreau
	M[e] Gilles Huot
	M[e] Hugues Poulin
Richelieu / Drummond	M[e] Hugo Couturier
Saguenay – Lac-Saint-Jean	
Côte-Nord	M[e] André Lessard
Saint-François	M[e] Maurice Paré
Terrebonne	M[e] Michel Légaré
Trois-Rivières	M[e] Jacques Blondin
Représentants du public	M[me] Louise Carpentier
	M[me] Monique Émond
	M[me] Marjolaine Lafortune
	M[me] Suzanne Petit
Directeur général par intérim	M. Bertrand Lortie, CGA

3 Membres des comités de l'Ordre (au 31 mars 2004)

Comité administratif
M[e] Denis Marsolais, président
M[e] Jean Paul Dutrisac, vice-président
M[e] Louise-Marie Lemieux
M[e] André Lessard
M[e] Maurice Piette
M[me] Marjolaine Lafortune

Comité de discipline
M[e] Jacques Lamoureux, président
M[e] Sander J. Abrahams
M[e] Sylvie Beaupré
M[e] André Cantin
M[e] Aldo M. Cocciardi
M[e] Monique Corbeil
M[e] Pierre A. Corbeil
M[e] Yvan Corbeil
M[e] Daniel Désilets
M[e] Jean-François Dugas
M[e] Pierre Dupré
M[e] Jean Gagné
M[e] Stanley P. Gauvreau
M[e] Normand A. Lacasse
M[e] Sylvie Lafond
M[e] Guy La Haye
M[e] Michel Lamoureux
M[e] Bernard Laroche
M[e] Sylvain Larocque
M[e] Michel Leblanc
M[e] Guy Leduc
M[e] Pierre Martel
M[e] Sheldon A. Merling
M[e] Nicole Milot
M[e] Jean Mousseau
M[e] Jacques Néron
M[e] Denis Paré
M[e] Pierre Péladeau
M[e] Claire Pouliot
M[e] Aline Rouleau
M[e] Daniel Vézina
M[e] André D. Voizard

Comité du Fonds d'indemnisation
M[e] André Hogue, président
M[e] Jacques Blondin
M[e] Michel Y. Gaudreau
M[e] Gilles Tremblay
M[me] Monique Émond

Comité de révision
M[e] Claude Cécyre
M[e] Mireille Fortier
M[e] Jean-François Lapointe
M[e] Pierre Pepin
M[me] Odette Bouillé-Drouin
M[me] Suzanne Petit

Comité d'inspection professionnelle
M[e] Jean-Pierre Bertrand, président
M[e] Jean-François Malo, vice-président
M[e] Yvan Pelletier, secrétaire
M[e] Armand Bolduc
M[e] Linda Boucher
M[e] Denise Duquette
M[e] Louis Vincent

Comité du Fonds d'études notariales
M[e] Louis Fontaine, président
M[e] Sophie Ducharme, vice-présidente
M[e] Raymond-Pierre Gingras, secrétaire

Comité sur la compétence et les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis
M[e] Stanley P. Gauvreau, président
M[e] David Dolan, vice-président
M[e] Marc Boudreault
M[e] Mario Desnoyers
M[e] Denis Paré

Comité de la formation des notaires
M[e] Jacques Beaulne
M[e] Gérard Guay
M[e] Brigitte Lefebvre
M[e] Luce Samoisette
M. Jacques Ouellet

Comité sur les stages de formation professionnelle
M[e] Stanley P. Gauvreau, président
M[e] David Dolan, vice-président
M[e] Marc Boudreault
M[e] Mario Desnoyers
M[e] Mélanie Gauthier

Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires
M[e] François Forget, président
M[e] Élizabeth Beaudoin, vice-présidente
M[e] Pierre Chartrand
M[e] Françoise Côté
M[e] Vilmont Dupuis
M[e] Anne Hamelin
M[e] Louis-Philippe Hébert
M[e] Jacques Morand
M[e] Jean Morin
M[e] François Rainville
M[e] Aline Rouleau
M[e] Daniel Tousignant
M[e] Hélène Tremblay

Comité des communications
M[e] Jean Paul Dutrisac, président
M[e] Louise-Marie Lemieux, vice-présidente
M[e] Hélène Dufour
M[e] Gaëtane Lemay
M[e] Guy Mercier
M[e] Nelson Ward

Comité de la formation continue
M[e] Sophie Ducharme, présidente
M[e] Christine Gagnon, vice-présidente
M[e] Gilbert G. Landry
M[e] Denis Lapointe
M[e] Brigitte Lefebvre
M[e] Jean Valiquette

Comité des relations canadiennes et internationales
M[e] Louise Lortie, présidente
M[e] Marie Samson, vice-présidente
M[e] Gilles Demers
M[e] Jean-Bernard Parenteau
M[e] Brigitte Roy

Comité du régime de retraite
M[e] Michel Légaré, président
M[e] Georges Gauthier, vice-président
M. Bertrand Lortie, secrétaire
M[e] Julie Charbonneau
M. Marcel Delorme
M[me] Nathalie Denis
M[me] Anne Gagné
M. Maurice Lamothe
M[me] Lynda Lantagne
M. Patrick Meunier
M[e] Michel Villeneuve

Comité de placements
M. André Bérubé, c.a.
M[e] Georges Gauthier
M[e] Michel Turcot

Comité des relations avec les institutions financières
M[e] Diane Blouin
M[e] Pierre Dupré
M[e] Louis Fontaine
M[e] André Lachapelle
M[e] Roland Vaillancourt
M[e] Arnold Isaacson

Comité sur les normes de pratique
M[e] Guy Bélisle, président
M[e] André Gilbert
M[e] Marie Marier

Comité de déontologie
M[e] Michel Légaré
M[e] Johanne Viau
M[me] Louise Carpentier

Comité de vérification
M[e] Louis Fontaine, président
M[e] Sophie Ducharme, vice-présidente
M[e] Raymond-Pierre Gingras, secrétaire
M. André Bérubé, c.a.

Comité jeunesse
M[e] Geneviève Bilodeau
M[e] July Bouchard
M[e] Hugo Couturier
M[e] Éric Lippé
M[e] Réjean-Claude Migneault

4 Personnel permanent de l'Ordre (au 31 mars 2004)

Présidence
Marsolais, M[e] Denis, président
Marcil, M[me] Carole,
adjointe au président
Senneville, M[me] Sylvie, secrétaire
de direction du président

Direction générale
Lortie, M. Bertrand,
directeur général par intérim
Fortin, M. Antonin, responsable
des communications
Couture, M[me] Jocelyne, secrétaire de
direction du directeur général
Trépanier, M[me] Nicole, secrétaire de
direction, communications

Direction de la coopération internationale
Cernica, M[e] Carolina, directrice de
la coopération internationale
Champagne, M[me] Lisa,
secrétaire principale de la
coopération internationale
Billot, M[me] Claudine, secrétaire

Développement de la profession
Laurent, M[e] Claude, directeur
Lachance, M[me] Lise, directrice adjointe
Trépanier, M[e] Guylaine, registraire
Arsenault, M. Daniel, préposé
Beaudet, M[me] Carmen, préposée
Beaudette, M[me] Nathalie, commis
Bigras-Frenette, M[me] Nicole, préposée
Brabant-Crête, M[me] Sylvie, préposée
Chalifour, M[me] Hélène, préposée
Charbonneau, M[me] Martine,
préposée (réception)
Crevier, M[me] Sylvie, préposée principale
Damphousse, M[me] Danielle, secrétaire
Delisle, M[me] Audrey, préposée
Desjardins, M[me] Nicole, secrétaire
Desrosiers, M[me] Majorie,
coordonnatrice - relève
Donaghy, M[me] Francine, préposée
Donaghy, M[me] Karine, commis
Duquette, M[me] France, technicienne
en documentation
English, M[me] Lynne,
préposée (réception)
Faubert, M[me] Suzanne, secrétaire
Girard, M[me] Chantal, préposée
Godin, M[e] Sonia, juriste
Guimond, M[me] Ginette, préposée
Laflamme, M[me] Claudine, commis
Lafleur, M[me] Ginette,
secrétaire principale
Lamarche, M[me] Manon,
préposée principale
Laprise, M[e] Katya, chargée de projets
Lauge, M[me] Karine, préposée
Mallet, M[me] Huguette, préposée
Marois, M[me] Carole, préposée principale
Ménard, M[me] Andréanne, préposée
Ménard, M[me] Micheline, préposée
Morissette, M[e] Guylaine, juriste
Ouimet, M[me] Louise, technicienne
en documentation
Pelletier, M[e] Johanne, juriste
Pelletier, M[me] Lucie, préposée
Poliquin, M[me] Chantal, technicienne
en gestion documentaire
Poulin, M[e] Nicole, juriste
Rinfret, M[me] Lise, commis
Roy, M[me] Diane, secrétaire
Sarrat, M[me] Marie-Josée, secrétaire
Thibault, M[me] Cécile, préposée

Inspection professionnelle
Bertrand, M[e] Jean-Pierre, directeur
Gosselin, M[me] Nathalie, secrétaire
Pellerin, M[e] Jocelyne, inspecteur
Pelletier, M[e] Yvan, inspecteur
Pomerleau, M[e] Suzanne, inspecteur
Sédillot, M[me] Claudette,
secrétaire principale
Tessier, M[e] Nelson, inspecteur

Secrétariat
Poulin, M[e] Michel, directeur
et secrétaire de l'Ordre
Bourgeault, M[me] Johanne,
secrétaire principale
Chénier, M[me] Colette, secrétaire
Gagliardi, M[e] Danielle,
secrétaire adjoint
Lachaîne, M[me] Marie-France,
secrétaire
Langlois, M[me] Lise, technicienne,
gestion de l'information
Larose, M[me] Francine, secrétaire
Normandin, M[e] Annick, conciliateur
des comptes d'honoraires
Palamarchuk, M[me] Josée, secrétaire

Services administratifs
Lortie, M. Bertrand, directeur
Lord, M[me] Martine, contrôleure
Laplante, M. Styve, conseiller
à la production
Latulippe, M[me] Nancy, intégrateur
technologique
Meunier, M. Patrick, coordonnateur
- ressources humaines et qualité
Rondeau, M[me] Louise, coordonnatrice
- ressources matérielles et formation
Bélanger, M. Roger, préposé
Bonneau, M[me] Nicole, réceptionniste
Guénette, M[me] Diane, réceptionniste
Lantagne, M[me] Lynda, technicienne en
ressources humaines
Legault, M[me] Marie-Pierre,
technicienne en comptabilité
Lindsay, M[me] France, préposée
Piette, M[me] Isabelle, réceptionniste
Rodrigue, M[me] Diane,
préposée principale
St-Denis, M[me] Francine,
secrétaire principale

Services juridiques

Malo, M[e] Jean-François,
directeur par intérim
Bédard, M[e] Sylvie, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Duval, M[me] Monique, secrétaire
Fagnan, M[e] Liette, secrétaire adjoint,
discipline et indemnisation
Lamarche, M[me] Manon P., secrétaire
Lavallée, M[e] Lorraine, secrétaire
adjoint, discipline et indemnisation
Paiement, M[e] Pauline, juriste
Provost, M[e] Nathalie, secrétaire
adjoint, discipline et indemnisation
Vincent, M[me] André,
secrétaire principale

Direction du syndic

Gervais, M[e] Daniel, syndic
Charbonneau, M[e] Julie, avocate
Cloutier, M[me] Brigitte, secrétaire
Gareau, M[e] Diane, syndic adjoint
Guillet, M[e] Réal, syndic adjoint
Lacroix, M[me] France, secrétaire
Lafond, M[me] Johanne,
secrétaire principale
Laliberté, M[e] Maryse, syndic adjoint
Lanthier, M[me] Martine, secrétaire
Larivée, M[e] Yves, syndic adjoint
Lestage, M[me] Josée, secrétaire
Nadeau, M[e] Sylvie, syndic adjoint
Talbot, M[e] Manon, avocate
Thériault, M[me] Martine, secrétaire
Villeneuve, M[e] Michel, syndic adjoint

5 Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre

Districts électoraux	
Abitibi	66
Bas-Saint-Laurent / Gaspésie	118
Beauce	88
Beauharnois/Iberville	129
Bedford/Saint-Hyacinthe	132
Hull	147
Joliette	132
Laval	124
Longueuil	209
Montréal	818
Québec	484
Richelieu / Drummond	103
Saguenay-Lac-Saint-Jean / Côte-Nord	134
Saint-François	136
Terrebonne	194
Trois-Rivières	120
Notaires hors Québec	20
Total des membres au 31 mars 2004 :	**3 154**

6 Cotisations pour l'exercice 2003-2004

Cotisation générale :	500 $
Cotisation pour la campagne de publicité :	100 $
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 $

7 Rapport du président

Chères consœurs,
Chers confrères,

C'est pour moi un honneur de vous présenter le rapport des activités de la Présidence de la Chambre des notaires du Québec. Ce rapport dresse un inventaire sommaire des actions entreprises et résume les priorités qui ont retenu notre attention au cours des douze derniers mois. J'ai volontairement omis dans ces pages les activités liées à la mission première de l'Ordre qui est d'assurer la protection du public, ce volet étant traité dans les rapports des comités et des directions que vous trouverez également dans ce rapport annuel.

Au cours de la deuxième année du 45e triennat, les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu six réunions totalisant environ sept jours de délibérations. À ces rencontres s'ajoutent celles du Comité administratif dont les membres se sont réunis à treize occasions, dont trois par le biais de conférences téléphoniques, pour un total d'environ neuf jours de délibérations.

Encore une fois, l'étroite collaboration des différentes instances de l'Ordre et la contribution de nombreux notaires ont permis à l'organisation de rencontrer l'ensemble de ses objectifs et de réaliser une excellente performance.

Il faut également souligner que le dernier exercice a été marqué par le départ du directeur général de la Chambre, M. Richard Gagnon, qui a accepté de relever de nouveaux défis professionnels au sein d'une entreprise privée. À l'aube du nouvel exercice financier, l'Ordre a accueilli son nouveau directeur général, M. Pierre Cléroux, à qui je souhaite un mandat fructueux au sein de notre organisation.

Un congrès national... à saveur international !

D'entrée de jeu, il faut souligner un fait marquant du dernier exercice qui a été la tenue, en octobre 2003, du congrès triennal de la Chambre des notaires du Québec. Sous le thème « Parlons d'argent », cet événement a connu un très grand succès, malgré une certaine déception en ce qui concerne la participation des notaires. La qualité et la diversité des conférenciers invités ont permis aux notaires présents de participer à des échanges fructueux et passionnants.

Je profite de ce rapport pour souligner le travail remarquable du Comité organisateur du Congrès 2003 : son président, Me Jean Paul Dutrisac, également vice-président de la Chambre, et les notaires Hélène Dufour, Gaëtane Lemay, Louise-Marie Lemieux, Guy Mercier et Nelson Ward. Ils ont travaillé avec passion et dévouement pour élaborer un programme adapté aux besoins actuels de la profession.

Au moment même où se déroulait le congrès, la Chambre était également l'hôte des réunions statutaires de l'Union internationale du notariat latin (UINL). À cette occasion, plus de 275 représentants des 71 notariats membres de l'Union ont accepté notre invitation. Nos visiteurs ont apprécié notre accueil chaleureux, et tout particulièrement les activités sociales qui étaient prévues avec les notaires québécois. Je tiens à souligner le travail des membres du Comité des relations canadiennes et internationales et du personnel de l'Ordre qui ont veillé à l'organisation et au bon déroulement des réunions de l'UINL.

Plan d'action stratégique – phase II

C'est au cours de l'exercice 2003-2004 que le Bureau de l'Ordre a entrepris le déploiement de la phase II du plan d'action stratégique de la profession. Inspirée des actions posées entre 1999 et 2002, cette deuxième phase s'inscrit dans la continuité du virage entrepris tout en concentrant les efforts investis sur des enjeux précis. Ces enjeux sont au nombre de quatre :

- La fierté et la recherche de l'excellence;
- Le développement des compétences;
- Le regroupement des notaires;
- Le recrutement de la relève.

La fierté et la recherche de l'excellence

Cet enjeu a donné lieu à la tenue d'une « Journée fierté » dans chaque district du Québec. Ces 17 journées se sont déroulées entre mars et novembre 2003. Au cours de ces sessions de travail et de réflexion, près de 800 notaires se sont interrogés sur les sources de fierté de la profession notariale ainsi que sur la personnalité individuelle et collective du notaire. Animées par la psychologue Nicole Côté, ces journées ont permis de faire la lumière sur l'importance de la solidarité notariale et la tenue de rencontres entre collègues. D'emblée, les districts ont ainsi été invités, par le biais de leur représentant au Bureau et de

leur Groupe consultatif, à organiser une activité sociale pour permettre aux notaires de se retrouver et de renouer connaissance au-delà des exercices réalisés dans le cadre de la « Journée fierté ». C'est ainsi, qu'entre septembre et décembre 2003, treize districts ont tenu une activité à caractère plus social afin de permettre aux notaires de se rencontrer et de fraterniser.

Compte tenu des développements technologiques qui font en sorte que les notaires se rencontrent de moins en moins souvent, il ne fait aucun doute que les districts, par le biais de leur représentant au Bureau et des membres de leur Groupe consultatif, devront planifier des rencontres afin de favoriser les échanges sociaux et professionnels entre collègues. À titre de président, je me suis fait un devoir d'assister à toutes ces activités, ce qui m'a permis d'effectuer deux tournées du Québec, sur une période de dix mois.

Le développement des compétences

Dans le cadre du développement des compétences, il faut souligner particulièrement le déploiement du programme de gestion opérationnelle (GO) destiné à évaluer et consolider la performance des études notariales en cette matière. Conçu par la firme CFC Groupe Conseil, ce programme comporte trois phases d'activité : un audit personnalisé par un expert en gestion, la remise d'un rapport présentant les forces et les faiblesses de l'étude ainsi que les recommandations de l'expert et une formation de deux jours offerte dans chacun des districts à des groupes restreints d'une quinzaine de notaires. Jusqu'à maintenant, les notaires qui ont pris part à ce programme se sont dits très satisfaits de la démarche. Une deuxième présence des experts en région est prévue pour l'exercice 2004-2005.

C'est également dans le cadre de cet enjeu que la Chambre a entrepris une vaste campagne afin d'établir de meilleures relations avec l'ensemble des institutions financières oeuvrant au Québec. Avec l'aide d'un expert, la Chambre s'est dotée d'un plan d'action afin d'améliorer les des relations entre la profession notariale et les institutions financières. Plusieurs rencontres ont été tenues à cet effet et la Chambre a eu l'occasion de rencontrer certains des joueurs clés de plusieurs de ces institutions. Ces discussions permettent de dissiper des malentendus et surtout d'établir des ponts afin de minimiser les incompréhensions entre les notaires et les représentants de ces institutions. Des comités conjoints ont d'ailleurs été créés avec chacune des institutions visitées afin d'établir un lieu de communication et d'échange entre les autorités de la Chambre et celle de l'institution financière concernée.

Le regroupement des notaires

Cet enjeu du plan d'action a amené le Bureau a maintenir l'aide financière aux notaires désireux d'entreprendre une démarche de regroupement afin d'augmenter la force et la portée de leur étude. Même si le nombre de dossiers demeure inférieur aux attentes et surtout à ce que nous croyons être les besoins de la profession, le programme est toujours en vigueur.

Au cours du prochain exercice, il est également prévu de publier des documents de soutien pour les notaires qui désirent s'engager dans un processus de regroupement ou qui désirent obtenir de plus amples renseignements avant de passer à l'action.

Le recrutement de la relève

Au cours des douze derniers mois, le recrutement de la relève a fait l'objet de nombreuses activités. Dans un premier temps, la Chambre a affecté une ressource à ce dossier d'une importance majeure pour l'avenir de la profession. Dès le mois d'août, l'Ordre a fait une rentrée des classes remarquée en offrant un Code civil à tous les étudiants inscrits à la première année du baccalauréat en droit et ce, dans toutes les facultés universitaires.

Cette remise du Code civil a été suivie, dans plusieurs facultés, d'activités tant formelles que sociales dont l'objectif était de transmettre aux étudiants de plus amples renseignements sur la profession notariale. Nous sommes persuadés qu'une meilleure visibilité de la profession est essentielle pour faire connaître les multiples facettes du notariat aux juristes de demain.

Cette présence accrue est également soutenue dans les établissements collégiaux. De nombreux outils, dont un document vidéo, ont été créés et plusieurs notaires sont mis à contribution dans le déploiement de cette campagne.

Pour assurer le recrutement de la relève, il faut également s'intéresser à la formation offerte par les facultés de droit dans le cadre du diplôme de droit notarial (DDN). Au cours de la dernière année, la Chambre a établi des liens très étroits avec les doyens des facultés de droit à cet effet. Nous sommes très satisfaits de l'avancement des travaux qui, à court terme, mèneront à la révision du contenu du DDN et à la modernisation des techniques d'enseignement afin, notamment, de faire une plus grande place aux nouvelles technologies et aux études de cas pratiques.

Droit immobilier

Au cours du dernier exercice, deux éléments majeurs ont marqué ce secteur

d'activités et retenu l'attention des différentes instances de l'Ordre : l'accroissement des parts de marché des centres de traitement des dossiers et la pénétration du marché québécois par les assureurs titres.

À la fin de l'exercice, les chiffres disponibles démontraient que ces centres traitaient, en moyenne, 4 000 dossiers par mois. De plus, au cours de la dernière année, le nombre de notaires ayant accepté de collaborer avec les centres de traitement a considérablement augmenté. La Chambre s'est assurée que le processus mis en place par les centres de traitement et le travail effectué par les notaires qui y prennent part sont effectués dans le respect de la *Loi sur le notariat*, des différents règlements qui régissent la profession ainsi que du *Code de déontologie des notaires*.

Par ailleurs, le changement de gouvernement a ralenti les discussions entre la Chambre et le ministère de la Justice en ce qui a trait à la mise en place d'un programme obligatoire de garantie des titres immobiliers. Et compte tenu des délais nécessaires pour procéder aux changements législatifs requis et au déploiement du programme, force est de constater que de nouvelles solutions doivent être envisagées pour freiner l'envahissement du secteur immobilier par les centres de traitement des dossiers.

De plus, la Chambre a recueilli des renseignements sur les pratiques des institutions financières en ce qui a trait au recours à l'assurance titres afin d'assurer la titrisation de certaines parties de leur portefeuille. La conclusion qui s'impose est que les institutions financières auront de plus en plus recours aux assureurs titres, car cette pratique augmente la valeur de leur portefeuille sur les marchés financiers internationaux.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la Chambre a lancé un appel à tous les représentants du notariat québécois afin d'identifier des pistes de solutions pour consolider le rôle du notaires dans le secteur immobilier tout en protégeant l'intégrité de la profession. Les représentants des trois réseaux de notaires ont présenté à la réunion du Bureau, en février 2003, une solution accessible à tous les notaires du Québec. Cette solution mise sur le recours à l'assurance titres et sur une proposition d'affaires aux assureurs titres afin de les inciter à se départir, au Québec, de leurs centres de traitement des dossiers. Cette solution permettrait de rapatrier le travail effectué par les centres de traitement dans les études notariales.

Le secteur immobilier exigera toute notre attention au cours de l'exercice 2004-2005. C'est un dossier d'une importance capitale pour la profession que le Bureau de l'Ordre entend suivre de près.

Relations gouvernementales

Le dernier exercice a aussi été marqué par les nombreux changements survenus au sein même du ministère de la Justice, ce qui a influencé le cheminement de certains de nos dossiers. Cependant, comme à chaque année, la Chambre des notaires a été mise à contribution dans les réflexions entourant l'élaboration et l'adoption de différents projets de loi. Parmi les sujets qui ont retenu notre attention, il faut mentionner la *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative* et la *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives*.

Lors du congrès triennal, en octobre dernier, le ministre de la Justice du Québec, M. Marc Bellemare, annonçait aux notaires présents la signature d'une entente entre la Chambre des notaires du Québec et le ministère de la Justice sur le mode de règlement des différends et le tarif des honoraires des notaires pour les services rendus dans le cadre de la loi sur l'aide juridique.

Au cours du dernier exercice, la Chambre a également suivi de près le cheminement de plusieurs règlements liés à l'exercice de la profession notariale. Il faut notamment souligner que la Chambre attend toujours avec impatience l'adoption du règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société.

De plus, l'Ordre a été appelé à faire quelques représentations auprès du gouvernement fédéral notamment en ce qui concerne l'union civile et la stratégie de justice familiale axée sur l'enfant.

Relations avec nos partenaires

Tout au cours du dernier exercice financier, l'Ordre a maintenu d'excellentes relations avec ses différents partenaires, tant sur la scène nationale qu'internationale.

Nos premiers et les plus fidèles partenaires sont les nombreux notaires qui ne comptent pas les heures afin de prendre part aux travaux des nombreux comités et groupes de travail mis en place pour soutenir l'avancement des travaux de l'Ordre. Le dévouement et l'expertise de ces notaires expliquent les succès de notre organisation. Je tiens donc à remercier tous ces collègues qui prennent une part active à la vie de notre ordre professionnel.

Sur la scène québécoise, il faut souligner les très bonnes relations entre la Chambre et le Barreau du Québec. Les deux organisations ont ainsi souscrit à des projets conjoints notamment la promotion de l'assurance juridique. Les deux ordres ont convenu de mener, à des moments différents, une campagne de promotion afin de sensibiliser la population aux avantages de ce nouveau produit. Ils ont également signé, dans une volonté commune de mieux desservir la population du Québec, une entente de partenariat pour la création d'un guichet unique de traitement des demandes de recherche aux registres des dispositions testamentaires et des mandats des deux ordres professionnels.

L'Ordre a également suivi l'ensemble des travaux du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce forum où sont représentés tous les ordres professionnels constitue un lieu d'échange et de partage des connaissances fort pertinent pour l'Ordre et la profession.

Sur la scène nationale, l'Ordre a maintenu ses activités au sein de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Sa présence est essentielle pour s'assurer que la Fédération n'oublie pas les notaires de type latin dans les dossiers qui retiennent l'attention de ces instances. Le président, le directeur général et un représentant du Bureau assurent le suivi des dossiers liés à cette organisation.

Outre le fait, évoqué précédemment, d'avoir accueilli en octobre dernier les réunions statutaires de l'UINL, le notariat québécois s'est assuré d'être présent sur la scène internationale en participant entre autres au congrès des notaires de France, au congrès des notaires de Moscou ainsi qu'aux Entretiens Jacques Cartier, à Lyon. De plus, par le biais de sa Direction de la coopération internationale, la Chambre a poursuivi ses interventions auprès des notaires de l'Ukraine, de la Roumanie et de la Chine.

Remerciements

Ce rapport ne pourrait être complet sans mes remerciements les plus sincères à mes collègues du Bureau et du Comité administratif pour leur soutien, leur collaboration et leur disponibilité. Au cours du dernier exercice, ils ont fait preuve d'enthousiasme, une condition essentielle pour assurer le succès de nos démarches et des gestes que nous posons dans chaque dossier qui retient notre attention.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel du personnel de la Chambre des notaires. Dans l'ombre, sur le terrain ou au sein des nombreux comités de l'Ordre, les membres du personnel font preuve de dévouement à l'égard de la profession. Leur engagement et leur collaboration sont les clés de notre succès tant dans la réalisation de notre mission que dans notre capacité à faire face aux nombreux défis inhérents au déploiement du plan d'action stratégique.

Je veux aussi souligner le travail remarquable de M. Richard Gagnon, directeur général de la Chambre jusqu'au mois de novembre 2003, et de M. Bertrand Lortie, directeur des services administratifs qui, avec compétence et grand dévouement, a assumé les fonctions de directeur général par intérim. Enfin, je remercie mes collaboratrices, Mmes Carole Marcil et Sylvie Senneville, pour leur travail et leur précieuse contribution au suivi des dossiers relevant de la présidence.

Denis Marsolais, notaire
Président
Chambre des notaires du Québec

8 Rapport du directeur général

L'exercice 2003-2004 a été marqué par le départ, en novembre 2003, de M. Richard Gagnon qui était directeur général de la Chambre des notaires du Québec depuis 1996. En février, le Bureau de l'Ordre procédait à la nomination de M. Pierre Cléroux, à titre de directeur général. Depuis le départ de M. Gagnon et jusqu'à l'entrée en fonction de M. Cléroux, le 13 avril 2004, j'ai eu le plaisir et le privilège d'assurer l'intérim à la direction générale.

Malgré ce changement important, la Chambre des notaires du Québec a assumé avec efficacité son mandat de protection du public tout en poursuivant la réalisation des activités et des programmes qui visent à soutenir la relance de la profession notariale, telle que prévue à la phase II du plan d'action stratégique.

Ce rapport propose quelques faits saillants généraux. Le lecteur est invité à lire le compte rendu de chaque direction et comité qui décrit plus en détails les activités réalisées au cours du dernier exercice.

Protection du public

Mis en place en collaboration avec le Barreau du Québec, le guichet unique pour les demandes de recherches testamentaires et de mandats a été une opération couronnée de succès. En effet, depuis septembre 2003, ce guichet permet de répondre de façon beaucoup plus rapide et efficace aux demandes du public, des notaires et des avocats relativement aux recherches de testaments et de mandats inscrits aux registres de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec. Mentionnons également comme fait saillant l'augmentation constante de l'utilisation par les notaires de leur signature numérique pour enregistrer les inscriptions et produire les demandes de recherches. Ainsi, plus de 70 % des notaires ont recours à cette technologie au Registre des testaments et des mandats.

À la Direction du syndic, une attention particulière a été portée à l'obligation imposée aux notaires de vérifier l'identité des parties à un contrat. Une intervention spécifique relative à cette obligation a été faite auprès de certains notaires et, d'une façon générale et préventive, auprès de tous les notaires par le biais de communiqués.

À la Direction de l'inspection professionnelle, une réflexion a été amorcée sur les méthodes, les procédés et les processus d'inspection en collaboration avec trois notaires de pratique privée. Cette réflexion devrait se concrétiser au cours du prochain exercice financier. Par ailleurs, les inspecteurs ont continué leur perfectionnement par une formation en matière de techniques d'entrevue et par un stage pratique dans des études notariales.

Soutien à nos membres

Tout au cours du dernier exercice, les ressources de l'organisation ont œuvré activement à la réalisation des activités et des programmes prévus à la phase II du plan d'action stratégique pour la relance de la profession. Rappelons que cette phase II qui s'étendra sur une période de cinq ans, nécessitera de la part de la Chambre des notaires du Québec des investissements de plus de 6,8 millions $.

Malgré une période fort occupée pour eux, les notaires ont vraiment bien répondu à notre invitation à s'inscrire à un nouveau programme de formation en gestion. Ainsi, le nouveau programme de gestion opérationnelle (Programme GO) a connu un départ fulgurant. En effet, 142 études se sont inscrites à ce programme en moins de trois mois alors que l'objectif visé est de 500 études sur une période de trois ans.

De plus, conformément à l'un des objectifs prioritaires du plan d'action stratégique du notariat, plusieurs activités ont été mises de l'avant au cours du dernier exercice financier afin d'assurer la relève de la profession. La Chambre a ainsi produit de nouveaux outils de communication et d'information à l'intention des jeunes tout en étant très présente dans les maisons d'enseignement, grâce à la collaboration de notaires qui y ont joué le rôle d'ambassadeur de la profession.

Au cours du dernier exercice, il faut également souligner qu'un projet de révision en profondeur du programme de droit notarial a été élaboré par la Direction du développement de la profession et soumis aux membres du Bureau de même qu'aux instances universitaires. Dès septembre 2005, les premiers jalons de cette réforme devraient être en vigueur.

Toujours dans le cadre du plan d'action stratégique de la profession, d'autres

programmes et activités auront aussi monopolisé les efforts de notre personnel. Le programme d'aide au regroupement des études notariales, le programme d'aide à la spécialisation des notaires, nos nombreux programmes de formation continue, l'amélioration de nos relations avec les institutions financières, la mise à jour des règlements de l'Ordre à la suite de l'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le notariat*, voilà autant de dossiers névralgiques qui ont été relevés avec brio par l'organisation.

Communications

En ce qui concerne nos communications avec les notaires, je m'en voudrais de ne pas mentionner la tenue du congrès triennal de l'Ordre qui s'est tenu à Québec, en octobre 2003, et auquel ont participé quelque 450 notaires. Le Comité organisateur a fait un travail colossal pour faire de cet événement une réussite. L'événement aura aussi permis aux notaires québécois de fraterniser avec leurs collègues étrangers qui participaient au même moment à une réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin.

Quant aux communications avec le public, pour une quatrième année consécutive, la profession s'est associée à l'humoriste Pierre Légaré pour une campagne de publicité visant à atteindre les gens d'affaires. De plus, conjointement avec *La Capitale, assurances générales*, l'Ordre a également lancé, au printemps 2004, une campagne de publicité sur l'assurance juridique.

Résultats financiers

À la lumière des résultats financiers 2003-2004, il faut admettre que les finances de la Chambre des notaires se portent très bien. Ainsi, le volume d'activités record dans les comptes en fidéicommis des notaires et le rétablissement des marchés financiers ont permis à la Chambre des notaires d'encaisser des revenus supérieurs aux prévisions budgétaires et aux revenus de l'exercice financier précédent. Quant aux dépenses, elles ont respecté les prévisions, sauf celles liées au plan d'action stratégique qui se réalise à un rythme plus rapide que prévu, particulièrement le programme de gestion opérationnelle, très populaire auprès des études.

Coopération internationale

Les projets de coopération avec l'Ukraine et la Roumanie se sont poursuivis selon les ententes conclues avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Soulignons que le projet avec l'Ukraine se terminera dans les premières semaines de l'exercice 2004-2005, après sept ans de travaux et d'échanges fructueux. Il faut aussi mentionner deux nouveaux projets de coopération qui ont été amorcés lors du dernier exercice, l'un avec les notaires de Chine et l'autre avec les notaires de l'Azerbadjian.

Notarius

Parmi les faits saillants touchant notre filiale technologique, il faut certes mentionner la signature d'une nouvelle entente avec le ministère des Ressources naturelles concernant les services offerts par Notarius dans le cas du Registre foncier. Cette entente permet à Notarius d'assurer sa stabilité financière pour les trois prochaines années.

Il faut également souligner l'excellent travail réalisé par l'équipe de Notarius dans le développement des applications informatiques qui ont été nécessaires afin de mettre sur pied le guichet unique pour les demandes de recherches des testaments et des mandats. Les échéanciers étaient serrés et le défi technique était grand, mais l'équipe a livré la marchandise avec succès.

Par ailleurs, l'infrastructure à clé publique mise au point par Notarius, et dont les notaires profitent en grand nombre notamment pour transmettre leurs rapports de testaments et de mandats, a encore été améliorée au cours du dernier exercice.

Enfin, mentionnons que Notarius a profité d'une rencontre organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec pour présenter aux autres ordres professionnels les avantages à utiliser une signature numérique sécurisée. Quelques ordres professionnels ont déjà manifesté leur vif intérêt d'acquérir cette nouvelle technologie développée par Notarius.

Remerciements

À titre de directeur général par intérim, je tiens à remercier tout le personnel de la Chambre des notaires du Québec et de Notarius. Grâce à l'excellent travail de toute l'équipe, nous aurons pu réaliser les nombreux objectifs fixés par l'organisation et les élus.

Je remercie également les membres du Bureau de l'Ordre, du Comité administratif et des autres comités pour leur soutien et leur collaboration.

Enfin, un remerciement tout spécial au président Marsolais pour son soutien indéfectible et sa complicité, de même que pour sa vigueur et sa détermination à relever les nombreux défis de la dernière année.

Bertrand Lortie, CGA
Directeur général par intérim

COMMUNICATIONS

Pour l'ensemble des programmes et des activités de communication, le Comité des communications joue un rôle consultatif essentiel qui permet à l'Ordre de s'assurer de la pertinence des orientations en cette matière.

Activités publicitaires

Au cours de l'exercice 2003-2004, les activités publicitaires mises de l'avant par la Chambre des notaires du Québec se sont à nouveau inscrites dans les orientations du plan d'action stratégique de la profession, soit de faire valoir davantage le rôle du notaire dans le secteur du droit des affaires.

Ainsi, pour une quatrième année, la profession s'est associée à l'humoriste Pierre Légaré afin de réaliser une campagne publicitaire sur les ondes des principales stations radiophoniques du Québec. De nouveaux messages ont été conçus et diffusés sur une période de 18 semaines, au printemps et à l'automne 2003 de même qu'à l'hiver 2004. Des messages de 15 secondes ont aussi été diffusés sur les ondes de RDS. Du côté anglophone, la stratégie consistait à insérer de courts messages, sous forme de questions juridiques, dans le quotidien *The Gazette*.

De plus, conjointement avec *La Capitale, assurances générales*, la Chambre des notaires du Québec a également lancé, au printemps 2004, une offensive publicitaire sur l'assurance juridique. Cette campagne publicitaire radiophonique, qui s'est déroulée du 22 mars au 10 mai 2004, visait à démontrer que le notaire s'intègre parfaitement bien à ce genre de programme en qualité de conseiller juridique, de conciliateur des intérêts des parties et de spécialiste du règlement non litigieux des différends.

Congrès triennal

En octobre 2003, quelque 450 notaires ont participé au congrès triennal de l'Ordre dont la thématique s'inspirait du plan d'action stratégique de la profession notariale. L'organisation de cet événement était sous la coordination du Comité des communications et du responsable des communications. Le congrès triennal aura également permis aux notaires québécois de fraterniser avec leurs collègues étrangers venus à Québec pour participer à la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin.

Relève de la profession

Au printemps 2003, la Chambre des notaires du Québec adoptait un ambitieux plan de communication afin d'assurer la relève de la profession et le recrutement de nouveaux notaires. Un document vidéo promotionnel, des dépliants et des stands ont notamment été produits au cours du dernier exercice afin d'assurer une meilleure présence de la profession auprès des jeunes et des maisons d'enseignement.

Plan de relance de la profession

Au printemps 2003, la Chambre des notaires du Québec adoptait la phase II d'un vaste plan d'action pour assurer la relance et le développement de la profession. Afin de bien informer l'ensemble des notaires sur les objectifs et le contenu de ce plan d'action, l'Ordre a produit un document écrit qui a été distribué aux notaires en septembre 2003. De plus, une stratégie de communication a été élaborée afin d'assurer la diffusion et la promotion du programme de gestion opérationnelle (Programme GO) offert à tous les notaires par le Groupe CFC.

Un nouveau dépliant d'information a également été produit pour relancer le programme d'aide à la spécialisation.

Quant au programme d'aide au regroupement, soulignons la réalisation d'une enquête visant à cerner les réticences des notaires solos face au regroupement. Les résultats de cette étude devraient permettre d'élaborer, dans les prochains mois, une nouvelle stratégie de communication pour convaincre les notaires solos de se regrouper en société réelle avec d'autres notaires.

Programme *Vers le Pacifique*

Depuis maintenant six ans, la Chambre des notaires est associée au Centre international de résolution et de médiation (CIRCM) pour la diffusion et l'implantation d'un programme de médiation et de résolution de conflits par les pairs pour les jeunes de niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Au printemps 2003, le CIRCM et la Chambre ont convenu d'impliquer davantage les notaires dans la promotion et le développement du programme *Vers le Pacifique* qui connaît un succès retentissant au Québec et à l'étranger. Ainsi, la mise sur pied d'un programme de reconnaissance des médiateurs et des écoles aura permis à une soixantaine de notaires de visiter quelque 150 écoles du Québec pour remettre un certificat et une épinglette aux 1 400 élèves qui ont joué le rôle de médiateur. Le geste visait à souligner de façon particulière les efforts des jeunes et des écoles qui ont adopté le programme.

Création d'un guichet unique – Registre des testaments et des mandats

En collaboration avec le Barreau du Québec, des activités de communication et de relations de presse ont été mises de l'avant afin d'informer les notaires, les avocats et le public de la création d'un guichet unique pour les

recherches testamentaires et les mandats. De plus, en septembre 2003, le Barreau et la Chambre organisaient un cocktail conjoint afin de souligner l'excellent travail du personnel qui a mené à bon port ce dossier. Plusieurs articles ont d'ailleurs été publiés dans les journaux des deux ordres pour souligner cette belle réalisation.

Dépliant sur les activités de Notarius

À l'automne 2003, l'Ordre a produit un dépliant d'information visant à expliquer aux notaires les différents services technologiques et informatiques actuellement offerts par Notarius ou par les autres fournisseurs gravitant autour de la profession.

Journée d'accueil et cérémonie d'assermentation

Au cours du dernier exercice, la journée d'accueil des nouveaux notaires de même que la cérémonie d'assermentation ont été revues afin d'en rehausser la qualité et de répondre davantage aux attentes des futurs notaires.

Campagne de prévention auprès des gens d'affaires

En juin 2003, la Chambre des notaires concluait une entente avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la Sûreté du Québec, le Bureau d'assurance du Canada et le Service de police de la Ville de Montréal afin d'être partenaire d'une campagne de prévention visant à sensibiliser les gens d'affaires aux éventuels actes criminels qui pourraient les affecter. Cette campagne s'inscrit bien dans les orientations de la profession qui souhaite se rapprocher de la clientèle d'affaires.

Collaboration avec le canal VOX

En juillet 2003, l'Ordre signait une entente avec le canal VOX pour la commandite d'une série de 26 émissions d'une heure sur le droit et la justice. Diffusée à chaque semaine dans toutes les régions du Québec, cette émission est animée par le notaire David Dolan.

Nouveau dépliant sur le mariage

Au cours du dernier exercice, la Chambre des notaires a ajouté à sa collection actuelle un nouveau dépliant sur la célébration du mariage par un notaire.

Entracte

Le secteur des communications a produit 12 numéros du journal mensuel de l'Ordre. Ainsi, au cours du dernier exercice, plusieurs préoccupations de la profession ont fait l'objet d'articles et de reportages. Mentionnons notamment l'implication de la Chambre des notaires sur la scène internationale, la tenue du congrès 2003 et l'évolution des différents programmes prévus au plan de relance de la profession.

Salons et expositions

En 2003-2004, les notaires ont participé à plusieurs salons qui se tiennent un peu partout au Québec. Les stands que la Chambre met à la disposition des notaires qui souhaitent représenter la profession à ce genre d'événements ont été utilisés à une trentaine d'occasions au cours du dernier exercice.

Relations canadiennes et internationales

Le responsable des communications agit à titre de personne-ressource en matière de relations canadiennes et internationales. Il assure entre autres responsabilités le lien avec le Comité des relations canadiennes et internationales et le suivi des différents dossiers auprès de la Présidence. (Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité des relations canadiennes et internationales.)

Perspectives 2004-2005

Pour le secteur des communications, le suivi des activités de communication liées à la réalisation de la phase II du plan d'action stratégique de la profession de même que l'élaboration d'une nouvelle stratégie publicitaire, qui mettra en valeur le rôle du notaire en matière de protection du patrimoine, constitueront les priorités pour l'exercice financier 2004-2005.

9 Rapport du secrétaire

Membres en exercice
Au 31 mars 2004, il y avait 3 154 notaires en exercice, soit 1 668 hommes et 1 486 femmes.

Admissions
Au cours du dernier exercice, 44 candidats ont été admis à l'exercice de la profession.

Reprise d'exercice
Le Comité administratif a accordé son consentement à 19 demandes de reprise d'exercice.

Décès
Un notaire en exercice est décédé au cours de l'année 2003-2004.

Démission
Quarante-six dossiers de démission ont été présentés au Secrétaire.

Médiateurs accrédités en médiation familiale
Le nombre de notaires accrédités en médiation familiale est de 141.

Planificateurs financiers
Cent quarante-quatre notaires sont autorisés à porter le titre de planificateur financier.

AVI-RDPRM
Deux cent cinquante-six notaires sont actuellement accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers.

AVI-ICPG
Cent cinquante-sept notaires ont été désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'Infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec.

AVI-CCQ
Cent vingt-trois notaires ont été accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec.

Notaires accrédités en régime de protection
Mille trois cent dix-neuf notaires sont accrédités conformément au *Règlement sur les conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude.*

Médiateur aux petites créances
Le Comité administratif a accrédité 420 notaires en vertu du *Règlement sur la médiation des demandes relative aux petites créances* entré en vigueur le 15 octobre 2003.

Médiateur civil et commercial
L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec en médiation civile et commerciale a accrédités 34 notaires en médiation civile et commerciale.

Signature numérique des notaires
Le secrétariat a traité 259 dossiers de signatures numériques (émission et révocation); 1 953 signatures numériques étaient en vigueur au 31 mars 2004.

Cession et dépôt de greffes
Le Comité administratif a accordé sa permission à 51 cessions de greffe.

Notaire honoraire
Au cours du dernier exercice, le Bureau a décerné le titre de notaire honoraire à 14 anciens notaires pour un total de 393 notaires honoraires.

Procuration
Deux cent soixante dix-huit procurations ont été analysées, vérifiées et intégrées au Registre notarial.

Certificat d'authenticité
Le secrétariat a émis 4 660 certificats d'authenticité au cours de l'exercice.

Garde provisoire
Quatorze nouvelles gardes provisoires ont été émises et 159 renouvellements ont été effectués. À ce sujet, des efforts sont toujours déployés pour réduire le nombre de gardes provisoires en vigueur, actuellement à 123.

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires des notaires
Le processus de conciliation des comptes des notaires a pour but de régler à l'amiable un différend entre un client et un notaire relativement aux honoraires facturés par ce dernier.

Au 1er avril 2003, 63 dossiers de conciliation étaient en traitement. Pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, 208 demandes de conciliation ont été déposées.

Au cours de cette même période, 222 dossiers ont été réglés de la façon suivante :

- 42 ont été jugés irrecevables;
- 34 ont été retirés à la demande des clients à la suite des informations fournies;
- 111 ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable;
- 24 ont été fermés pour défaut de production de la demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation;
- 11 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage faisant suite à l'émission d'un rapport négatif de conciliation.

Ainsi, 49 dossiers étaient toujours en traitement au 31 mars 2004. Onze dossiers ont fait l'objet d'une demande d'arbitrage et ils se sont ajoutés au six dossiers déjà en traitement au 1er avril 2003. Sept sentences arbitrales ont été rendues à la suite des neuf audiences devant le conseil d'arbitrage et deux sentences seront rendues d'ici le 1er mai prochain. Quatre dossiers ont fait l'objet de règlement avant audition. Au 31 mars 2004, six dossiers étaient toujours en traitement.

Médiation présidentielle

Au cours du dernier exercice, le secrétariat a reçu deux demandes de médiation présidentielle relativement à des litiges opposant des notaires.

10 Rapports des directions

10.1 Syndic

Au 1er avril 2003, 700 dossiers d'enquête étaient en cours de traitement. Par ailleurs, 700 dossiers d'enquête ont été ouverts en 2003-2004. Ces dossiers ont été ouverts à la suite de 574 demandes d'enquête provenant du public, 32 de notaires et 50 du Comité d'inspection professionnelle. Quarante-quatre ont été ouverts par le syndic.

Neuf cent trois dossiers d'enquête ont été fermés en 2003-2004 : 352 demandes se sont avérées non fondées; 395 dossiers ont été réglés à la suite d'une intervention du syndic ou de ses adjoints; 35 étaient relatifs au dépôt d'une plainte disciplinaire; 78 notaires ont reçu un avertissement; un a fait l'objet d'une conciliation de la part du syndic; quatre dossiers ont été transmis à l'inspection professionnelle; six dossiers ont été ouverts par erreur; 9 autres ont été réglés à la suite d'un engagement de la part du notaire à se conformer à la réglementation en vigueur et enfin, trois dossiers ont été fermés à la suite du décès des notaires mis en cause.

Au 31 mars 2004, 497 dossiers étaient encore ouverts, dont 325 à l'étape d'enquête, 76 faisant l'objet de plainte disciplinaire en cours et 96 étaient à l'étape du processus de révision.

Perquisitions

Au cours de l'exercice, le syndic ou l'un de ses adjoints ou un syndic correspondant était présent lors de neuf perquisitions faites par les autorités policières à la suite de l'émission de mandats à cet effet.

Prévention et information

Au cours du dernier exercice financier, le syndic et ses adjoints ont apporté une attention particulière à l'obligation de vérification d'identité imposée aux notaires (en relation, notamment, avec le phénomène d'usurpation d'identité). Le syndic et ses adjoints sont intervenus de façon spécifique relativement à cette obligation auprès de certains notaires et, d'une façon générale et préventive, auprès de tous les notaires par l'envoi de trois communiqués à ce sujet.

Syndics correspondants

Sous la supervision du syndic et de ses adjoints, 60 mandats ont été confiés à des syndics correspondants, mandats qui portaient tant sur l'assistance dans certains dossiers d'enquête qu'au niveau de l'exécution de mandats de perquisition par les autorités policières.

Plaintes disciplinaires

Trente-huit plaintes disciplinaires ont été déposées par le syndic et ses adjoints au cours de l'année. La nature de ces plaintes disciplinaires est bien détaillée dans le compte rendu annuel du Comité de discipline.

10.2 Inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, la direction a procédé à l'inspection régulière de 580 notaires, 211 inspections sur la comptabilité en fidéicommis, une enquête sur la compétence et cinq visites dans le cadre du programme d'accompagnement professionnel. Pour plus de détails sur la nature de ces inspections, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du Comité d'inspection professionnelle.

Au cours du dernier exercice, dans le cadre du projet de réforme du *Code des professions*, la direction a participé aux travaux du chantier mis de l'avant par l'Office des professions concernant les mécanismes de contrôle des professions.

La direction a également rencontré les inspecteurs et les membres du Comité d'inspection professionnelle de certains ordres professionnels afin de partager son expertise. Il s'agit de l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

De plus, un groupe de travail sur l'inspection professionnelle a tenu trois rencontres afin de réviser les méthodes et processus en place. La direction a remis au Comité administratif le rapport final du groupe de travail.

Enfin, il faut souligner que les inspecteurs ont assisté à un stage de formation en techniques d'enquêtes et d'entrevues donné à l'Institut de police de Nicolet ainsi qu'un stage dans des études de notaires.

10.3 Services juridiques

Au cours de l'exercice 2003-2004, la direction a poursuivi son travail de mise à jour des règlements de l'Ordre à la suite de l'adoption et de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le notariat*.

Aucun règlement n'est entré en vigueur au cours de l'année 2003-2004. Cependant, le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société* et le *Règlement modifiant le Code de déontologie des notaires* ont été publiés dans la *Gazette officielle du Québec* du 8 octobre 2003 à titre de projets aux fins de consultation publique. Le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 14 janvier 2004 à titre de projet aux fins de consultation publique.

Les règlements qui devraient entrer en vigueur au cours de l'année 2004 sont le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis de la Chambre des notaires du Québec*, le *Règlement sur l'exercice de la profession de notaire en société*, le *Règlement modifiant le Code de déontologie des notaires concernant l'exercice en société*, le *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires* et *le Règlement sur les greffes des notaires*.

La direction a effectué le suivi avec l'Office des professions du Québec des modifications demandées à l'article 1.18 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels visant à reconnaître le diplôme de premier cycle de baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal. L'article 1.18 concerne les exigences de diplômes pour la délivrance du permis par la Chambre des notaires. Le *Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 31 mars 2004 et est entré en vigueur le 15 avril 2004.

Discipline

Le greffe n'a pas connu d'augmentation du nombre de plaintes disciplinaires déposées cette année par rapport à l'exercice financier 2002-2003. Une plainte privée a été portée directement par des consommateurs. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de discipline.

Révision

Cinquante-huit demandes ont été présentées et 62 demandes ont été étudiées par le Comité. Le Comité a confirmé la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte pour la totalité des demandes de révision. Pour plus d'information, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité de révision.

Indemnisation

Pour plus d'information concernant les sommes versées en indemnisation au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à lire le compte rendu annuel du Comité du Fonds d'indemnisation.

Affaires juridiques

Au cours de l'exercice 2003-2004, la direction des Affaires juridiques a assuré la coordination des différents dossiers à caractère juridique où l'Ordre et certains de ses membres sont impliqués, notamment dans des dossiers d'exercice illégal de la profession, de réadmission et d'actions judiciaires intentées par ou contre la Chambre des notaires. En ce qui concerne l'exercice illégal, dix-sept dossiers d'exercice illégal ont été ouverts pour enquête.

Recouvrement

Au cours du dernier exercice financier, dans un dossier de recouvrement des frais et amendes imposés par le Comité de discipline, la Cour d'appel a confirmé le jugement de la Cour supérieure selon lequel cette dette était éteinte par la faillite. La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre la demande de pourvoi de la Chambre.

Quant au recouvrement des sommes payées par le Fonds d'indemnisation, elles totalisent 77 422 $ pour l'exercice 2003-2004.

10.4 Services administratifs

Au cours de l'année 2003, la Chambre des notaires a perçu des revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis au montant de 11 620 589 $, une hausse de 29 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par une hausse des taux d'intérêt, mais surtout par l'augmentation du montant des dépôts. En 2003, 34,2 milliards de dollars ont été déposés par les notaires comparativement à 31,2 milliards de dollars en 2002. Les revenus de placements ont été exceptionnels et se chiffrent au montant de 2 218 501 $. Il s'agit d'un revirement spectaculaire par rapport à l'année précédente où la Chambre avait enregistré une perte de 4 984 $. De plus, la valeur marchande des placements au 31 mars 2004 est supérieure de 1,4 million de dollars à la valeur comptable.

Dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective des notaires syndiqués échue le 31 mars 2002, huit rencontres ont eu lieu. Le processus de négociation se poursuit au bureau du ministère du travail en présence d'un conciliateur. La convention collective des employés de bureau est échue depuis le 31 mars 2004. Le processus de négociation a débuté le 19 avril 2004.

La Chambre des notaires a entrepris des démarches afin de préparer l'éventuelle relocalisation de ses bureaux dont le bail vient à échéance le 30 avril 2007.

Beaucoup d'énergie a été consacrée à l'implantation du guichet unique pour les registres des dispositions testamentaires et de mandats de la Chambre des notaires et du Barreau. Les logiciels appropriés de la Chambre ont été adaptés pour répondre de façon efficace aux nouveaux besoins.

Le directeur des services administratifs a participé à une dernière mission en Ukraine en juin 2003 afin de finaliser le rapport sur le volet portant sur la gestion organisationnelle de la future Chambre des notaires d'Ukraine.

10.5 Développement de la profession

Cette direction regroupe les secteurs d'activités liées à la formation et aux stages, au Centre de documentation et à la gestion documentaire, à la recherche et au développement, aux publications de même qu'aux Registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude.

Formation préadmission et stage

La direction a coordonné l'ensemble des activités liées au stage, soit la gestion des nouveaux projets de stage et les demandes d'accréditation des maîtres de stage, l'analyse des rapports d'évaluation finale, la conception de nouveaux thèmes pour les séminaires d'intégration, la mise à jour des documents pédagogiques, les relations avec les maîtres de stage et les superviseurs, la participation aux cérémonies d'assermentation et les nombreuses rencontres avec les étudiants au programme de droit notarial.

Au 31 mars 2004, la direction avait reçu 64 demandes d'inscription au stage pour l'année 2004-2005. Par ailleurs, 48 offres de stages ont été affichées à l'intention des candidats stagiaires pour l'année 2004-2005.

Programme de formation continue

Au cours du dernier exercice, la direction a organisé deux sessions de cours de perfectionnement et plusieurs sessions de formation touchant les sujets suivants : une formation sur les procédures non contentieuses, une formation en médiation familiale, un colloque sur les 10 ans du Code civil du Québec, une formation pour les membres du Comité de discipline et une formation sur le bail.

De plus, dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la direction a supervisé les programmes de formation en gestion opérationnelle (programme GO) et en droit des affaires.

Quant au programme d'aide à la spécialisation, 12 nouvelles demandes ont été acheminées à la direction au cours du dernier exercice.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Représentations auprès des autorités gouvernementales dans des dossiers autres que des projets de loi ou de règlement

La direction a fait part aux différentes autorités gouvernementales de ses commentaires et recommandations dans un certain nombre de dossiers. Ainsi, des lettres, rapports, analyses contenant des commentaires et recommandations ont été expédiés à différents ministères, notamment en ce qui concerne les sujets suivants :

- Analyse d'un document de travail relativement aux orientations proposées en matière de petites créances et de médiation, conciliation et arbitrage;
- Commentaires sur les modifications proposées au Code de procédure civile;
- Argumentaire portant sur l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes;*
- Avis juridique portant sur la problématique du financement hypothécaire des chalets situés en territoire public;
- Commentaires sur la réglementation projetés portant sur les consultants en immigration;
- Commentaires sur le document de consultation concernant l'adaptation du régime des rentes aux nouvelles réalités du Québec;
- Commentaires sur la constitution d'un Collège des agents de brevets et de marques de commerce et la nécessité d'accorder à ces professionnels le secret professionnel;
- Analyse et commentaires concernant la problématique liée à la *Loi sur le mode de paiement des services d'électricité et de gaz dans certains immeubles (Loi M-37)* et plus particulièrement quant aux modalités établies par le service de recouvrement.

Les mémoires de la Chambre des notaires

La Direction a produit et présenté des mémoires ou formulé des commentaires sur les sujets suivants :

- Projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative*;
- Projet de loi 11, *Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption;*
- Mémoire sur les attentes en matière de formation de la Chambre des notaires adressé à l'Université de Montréal;
- Projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives;*
- Projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives*;
- Projet de loi 41, *Loi modifiant le Code des professions;*
- Projet de règlement modifiant le *Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers.*

Autres dossiers

La Direction a produit des analyses, des rapports et des lettres dans un grand nombre de dossiers à la demande d'organismes externes ou de notaires ou, encore, à la demande de différentes autorités de la Chambre des notaires. Mentionnons, entre autres :

- Rédaction d'un document faisant état des arguments en faveur de la création d'un registre des dons d'organes tenu par la Chambre des notaires;
- Commentaires sur le rapport de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada adressés à l'Institut canadien des courtiers et des prêteurs hypothécaires en matière d'hypothèque pour prévenir les fraudes;
- Analyse et réflexion sur la problématique relative au remplacement d'un conseiller, d'un tuteur ou d'un curateur à un majeur;
- Analyse et rédaction d'un rapport détaillé sur la documentation servant à la formation des travailleurs sociaux en matière de procédures non contentieuses;
- Rencontre avec le Curateur public et travaux en découlant portant sur les conseils de tutelle formés d'une seule personne, le partage du patrimoine dans le cas des successions non réclamées, les mandats d'inaptitude et l'abandon des procédures devant notaire;
- Analyse des divers produits d'assurance frais juridiques disponibles sur le marché.

CENTRE DE DOCUMENTATION

Collection documentaire

La collection du Centre de documentation s'est enrichie de 125 volumes. La collection comprend maintenant 5821 monographies et 350 titres de périodiques et mises à jour. Quant au traitement de la documentation, le contenu de la banque du Centre est de 19 544 fiches documentaires.

Service à la clientèle

Le Centre de documentation a répondu à 2703 demandes de recherches documentaires effectuées dans les banques de données du Centre de documentation et des publications ainsi que dans les banques de données de Quicklaw, Soquij et divers sites Internet. Près de 570 demandes ont été reçues par l'Inforoute notariale.

Répertoire de droit / Nouvelle série

Cinq mises à jours ont été intégrées à la banque des publications de l'Inforoute notariale et imprimées au cours de l'exercice.

Revue du notariat

Trois numéros ont été publiés au cours de l'exercice.

Cours de perfectionnement

Un volume des cours de mars 2004 a été produit en collaboration avec les Éditions Yvon Blais.

Service de référence-emploi

Le service a reçu 38 inscriptions de candidats et a traité 82 demandes de référence au cours de cette période.

Promotion de la profession

Dans le cadre du plan d'action stratégique pour la relance de la profession, la Chambre des notaires du Québec s'est donnée comme objectif de recruter plus de 110 notaires annuellement au cours des prochaines années. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions ont été mises de l'avant au cours du dernier exercice : visites des écoles secondaires et des collèges, campagne de sensibilisation auprès des conseillers en orientation, production d'un document vidéo pour promouvoir la profession, création d'une site internet dédié aux jeunes, production de dépliants d'information, rencontres avec les étudiants des facultés de droit, lancement du programme *Notaire d'un jour*, etc.

REGISTRES DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES ET DES MANDATS

Au cours du dernier exercice, 180 972 inscriptions de testaments ont été effectuées, comparativement à 184 947 pour l'exercice précédent. Par ailleurs, 47 985 certificats de recherche de testaments ont été émis par le Registre.

Le personnel du registre a effectué 102 801 inscriptions de mandats, comparativement à 111 902 pour l'exercice précédent. De plus, 2 219 certificats de recherche de mandats ont été émis au cours de l'exercice.

Le 2 septembre 2003, en partenariat avec le Barreau du Québec, le Guichet unique de recherche a été implanté avec succès. À la suite de l'entente signée par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires le 1er mars 2003, le projet a été réalisé selon l'échéancier prévu. Depuis cette date, 1 476 recherches de mandats et 29 078 recherches de dispositions testamentaires pour un total de 30 554 recherches ont été traitées par le Guichet unique.

Au cours du dernier exercice financier, les volumes d'inscriptions et de recherche par signature numérique ont continué à augmenter. Au total, pour l'exercice financier, 184 687 inscriptions ont été transmises par signature numérique sur un total de 283 773, représentant 65,1 % des inscriptions. Comparativement à l'exercice financier 2002-2003, 21,7 % des inscriptions avaient été transmises par signature numérique.

En 2003-2004, une nouvelle fonctionnalité a été implantée au système informatique des Registres. Cette fonctionnalité permet de visualiser, lors du traitement d'une recherche, le rapport du notaire ayant enregistré l'inscription analysée. De plus, tous les rapports reçus par signature numérique sont maintenant automatiquement transférés sur le serveur de numérisation.

10.6 Coopération internationale

ACDI- Ukraine

Au cours du dernier exercice, la direction a supervisé l'organisation de trois missions en Ukraine. Ces activités ont permis d'assurer la poursuite des travaux en cours notamment la rédaction des projets de règlements de même que l'analyse fonctionnelle et structurelle de la Chambre des notaires d'Ukraine.

En juin 2003, la direction a présenté aux partenaires ukrainiens un rapport d'analyse et de projection des besoins de la Chambre des notaires d'Ukraine en fonction de la structure prévue aux projets de loi et de règlements.

Une demande de prolongation du programme a été acceptée, ce qui a permis d'ajouter une nouvelle activité. En effet, afin de soutenir le notariat ukrainien, la direction a présenté, lors de la réunion de la Commission de coopération notariale internationale (CCNI) de l'Union internationale du notariat latin (UINL), un rapport d'analyse du projet de loi sur le notariat ukrainien. Ce rapport avait comme objectif de s'assurer du respect de toutes les exigences de l'UINL en vue de l'adhésion future de la Chambre des notaires d'Ukraine au sein de cette organisation.

La dernière activité du projet a eu lieu en mai 2004. Elle consistait en l'organisation d'un séminaire où un recueil de textes portant sur des sujets d'intérêt notarial a été présenté. Le recueil a été distribué à tous les collègues ukrainiens et à plusieurs institutions gouvernementales.

ACDI- Roumanie

D'une manière générale, l'exercice 2003-2004 a été consacré à la réalisation des activités touchant la structure organisationnelle de l'Union nationale des notaires publics de Roumanie et des chambres régionales.

La direction a également produit un livre portant sur la formation professionnelle, la structure et fonctionnement d'un ordre professionnel, les stratégies de marketing, la déontologie, le contrôle de la profession, l'informatisation, les fonds d'assurance-responsabilité et d'indemnisation. Ce livre contenait également quelques recommandations destinées à faciliter la réforme notariale en Roumanie.

De plus, la direction a supervisé l'organisation d'un stage au Canada pour une délégation de 12 notaires roumains et de deux notaires bulgares. L'objectif de cette activité était de permettre à ces notaires d'approfondir leurs connaissances sur le notariat québécois, le fonctionnement des différents organismes gouvernementaux étroitement liés à la pratique notariale et la gestion d'une étude notariale.

La direction a aussi organisé un séminaire en Roumanie auquel ont participé plus de 350 notaires et stagiaires. Lors de cette mission, deux journées ont été consacrées à l'évaluation des besoins des notaires roumains en matière de gestion.

ACDI-Chine

Au cours de l'exercice, la direction a accueilli une délégation de 10 notaires en provenance de diverses régions de la Chine. L'objectif premier de cette activité était de partager des informations sur le notariat québécois et le fonctionnement des différents organismes gouvernementaux étroitement liés à la pratique notariale. L'activité visait également à familiariser les collègues chinois à la pratique notariale occidentale dans une économie de marché.

Par ailleurs, une première mission en Chine a eu lieu en janvier 2004. Cette activité avait pour but de familiariser la direction avec la pratique notariale chinoise et d'identifier les possibilités de collaboration. Les changements en cours dans le système économique et juridique chinois se traduisent par une lente mais inévitable libéralisation des fonctions et des activités professionnelles des notaires. Le notariat québécois souhaite pouvoir influencer positivement cette réforme.

Développement

Dans le cadre de la nouvelle politique de développement de projets internationaux de la Chambre, la direction a participé à une mission commerciale à Washington organisée par le World Trade Center de Montréal. Cette activité avait pour objectif de familiariser les participants avec les rouages et les mécanismes d'attribution de contrats par les bailleurs de fonds que sont la Banque mondiale, la Banque interaméricaine et la Banque asiatique de développement.

Cette participation a de plus permis d'établir des liens avec d'autres organisations canadiennes en vue de la création de nouvelles alliances qui pourraient permettre la mise en œuvre d'autres projets de coopération internationale.

11 Rapports des comités

11.1 Comité d'inspection professionnelle

Inspections régulières
Les inspecteurs ont procédé à l'inspection de l'étude, du greffe, des dossiers et de la comptabilité en fidéicommis de 580 notaires.

Inspections sur la comptabilité en fidéicommis
Les inspecteurs ont procédé à 211 inspections de contrôle sur la comptabilité en fidéicommis.

Programme d'accompagnement professionnel
Dans le cadre du programme d'accompagnement professionnel, un inspecteur a visité cinq études notariales.

Inspections rapprochées
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, que deux notaires devaient faire l'objet d'une inspection régulière rapprochée, deux notaires devaient faire l'objet d'une inspection sur la comptabilité en fidéicommis et 11 notaires devaient faire l'objet d'une inspection de contrôle sur la comptabilité en fidéicommis.

Enquête sur la compétence
Au cours de l'exercice, le Comité a décidé, par résolution, de procéder à deux enquêtes sur la compétence.

Lettres d'avertissement et de mécontentement par le Comité
Dans 117 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'adresser 104 lettres d'avertissement et 13 lettres de mécontentement aux notaires concernés.

Convocation devant le président du Comité d'inspection professionnelle
Au cours de l'exercice, le Comité a exigé, par résolution, que le président du Comité d'inspection professionnelle rencontre deux notaires.

Rencontre avec les membres du Comité
Au cours de l'exercice, le Comité a demandé, par résolution, la convocation d'un notaire.

Dossiers transmis au syndic
Dans 64 dossiers, le Comité a décidé, par résolution, d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions.

Recommandations au Comité administratif
Au cours de l'exercice, les membres du Comité ont acheminé des recommandations au Comité administratif en ce qui concerne l'incompétence d'un notaire.

Programme d'inspection pour l'exercice 2004-2005
Toutes les régions du Québec seront visitées au cours de l'exercice 2004-2005 en maintenant la priorité sur les études de notaires dont la dernière inspection date de quatre ans et plus. Les inspections seront faites en attachant une attention particulière aux points suivants : le respect de l'acte authentique, le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires,* la publicité des droits et le respect des normes générales de pratique.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2004-2005, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommis pour un total de 700 inspections.

Pour le prochain exercice, le Comité assurera le suivi de tous les rapports annuels en fidéicommis produits pour l'année 2003 en concertation avec les services administratifs. De plus, les notaires dont les rapports démontrent des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, feront l'objet d'une attention particulière.

11.2 Comité de discipline

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Comité a reçu 39 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 38 plaintes émanent du syndic et l'une d'entre elles est une plainte privée. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à *la Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Code des professions* et au *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*.

Décisions du Comité de discipline
Au cours de l'exercice, 46 décisions ont été rendues dans 48 dossiers. Certaines décisions portent sur la culpabilité, d'autres sur les sanctions imposées à l'intimé et quelques-unes sur différentes requêtes. Plusieurs dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

Plaintes rejetées ou retirées
Une plainte privée a été rejetée par le Comité de discipline. Une plainte ayant été rejetée par le Comité de discipline a fait l'objet d'un appel au Tribunal des professions, qui a renversé cette décision. Deux demandes de retrait de plainte de plaignants privés ont été accordées.

Condamnations prononcées
Des périodes de radiations temporaires variant de deux semaines à un an ont été imposées dans neuf dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans neuf décisions. Des amendes variant de 600 $ à 6 000 $ ont été imposées dans 23 dossiers, totalisant 85 250 $. Six décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement. Des réprimandes ont été imposées dans sept dossiers.

Appels
Quatre décisions disciplinaires ont fait l'objet d'un appel au Tribunal des professions. Une demande de pourvoi à la Cour suprême du Canada a été logée par un intimé dans un dossier, et cette demande a été rejetée.

11.3 Comité de révision

Nombre de demandes de révision reçues
58

Nombre de demandes de révision présentées
62

Nombre de demandes de révision retirées
1

Nombre de demandes de révision en suspens
11

Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une prochaine réunion
1

Avis émis
Les 62 demandes présentées ont été étudiées et complétées. Une demande a été reportée à une réunion subséquente au cours de l'année. Le Comité a émis les avis suivants :

- le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans 62 dossiers;
- le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête dans aucun dossier;
- le Comité a conclu de ne référer aucun dossier au Comité d'inspection professionnelle;
- le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte dans aucun dossier.

11.4 Comité du Fonds d'études notariales

L'avis sur l'évolution prévisible pour les prochaines années du Fonds d'études notariales et l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds d'études notariales a été préparé par les membres du Comité du Fonds d'études notariales lors de leur réunion qui s'est tenue le 20 janvier 2004. Le Bureau a pris acte de cet avis lors de l'adoption du budget 2004-2005. Cet avis se détaille comme suit :

- Que l'état du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
- Que malgré les taux d'intérêt qui demeurent peu élevés, l'évolution prévisible du Fonds d'études notariales est encore positive compte tenu de l'importance du volume des dépôts, des réserves accumulées, des rendements sur les placements et de la bonification des ententes avec les institutions financières;
- Que les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,2° de la *Loi sur le notariat*.

11.5 Comité du Fonds d'indemnisation

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, 116 réclamations ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant environ 974 613,86 $.

Quatorze réclamations concernant 12 notaires ont été inscrites en vertu du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 102 réclamations concernant 56 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires.*

Réclamations présentées

Le Comité a analysé ou complété l'étude de 140 dossiers concernant 104 notaires. De ces 140 dossiers, 97 se rapportent à des réclamations de moins de 500 $.

Réclamations acceptées

Le Comité a recommandé au Comité administratif l'acceptation de 27 dossiers de réclamation concernant 17 notaires, dont 15 en partie seulement et totalisant 653 194,61 $ (524 545,20 $ acceptation totale et 128 649,41 $ acceptation partielle).

Le Comité, en vertu de l'autorité que lui confère le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires,* pour des réclamations n'excédant pas la somme de 10 000 $, a accepté 68 dossiers de réclamations concernant 37 notaires dont 39 en partie seulement et totalisant 33 465,80 $ (20 956,01 $ acceptation totale et 12 509,79 $ acceptation partielle).

Réclamations refusées

Le Comité a recommandé au Comité administratif de refuser 24 réclamations concernant 20 notaires, dont 15 en partie seulement pour une somme totale de 283 009,02 $ (169 870,48 $ refus total et 113 138,54 $ refus partiel).

Le Comité a refusé 65 réclamations concernant 47 notaires, dont 39 en partie seulement, pour une somme totale de 33 081,35 $ (24 675,23 $ refus total et 8 406,12 $ refus partiel).

Réclamations retirées

Au cours de l'année, 22 réclamations concernant 20 notaires ont été retirées à la demande des réclamants totalisant 115 458,21 $, soit 3 dossiers concernant 2 notaires en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* et 19 dossiers concernant 18 notaires en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires.*

Indemnités payées

Pour cette période, 89 indemnités ont été payées concernant 45 notaires et totalisant une somme de 476 044,45 $. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicommis n'a servi au paiement des réclamants. De plus, une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation au montant de 187 464,04 $ à la suite d'un jugement rendu par la Cour suprême du Canada.

11.6 Comité de placements

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité a suivi avec beaucoup d'attention l'évolution des marchés financiers. En effet, les rendements de l'année 2002-2003 avaient été négatifs et la valeur marchande des placements des Fonds d'études notariales et d'indemnisation étaient inférieures à la valeur comptable d'un montant de 3 015 383 $. En 2003-2004 les résultats obtenus par les deux gestionnaires de placements ont été excellents et la valeur marchande des portefeuilles, au 31 mars 2004, est de 1 449 332 $ plus élevée que la valeur comptable.

À la suite de ces excellents résultats, le Comité a recommandé au Comité administratif de la Chambre des notaires de modifier la politique d'appel d'offres de la Chambre des notaires de façon à faire un appel d'offres uniquement si le Comité de placement et le directeur général de la Chambre en font la recommandation en tenant compte des résultats obtenus par les gestionnaires. L'ancienne politique obligeait l'appel d'offres de façon automatique à tous les trois ans.

11.7 Comité des communications

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, le Comité des communications a été associé de près à la réalisation des activités de communication et de publicité liées au plan d'action stratégique de la profession. C'est toutefois l'organisation du congrès triennal de l'Ordre qui a monopolisé l'essentiel du temps et des efforts des membres du Comité.

Congrès triennal

Tenu en octobre 2003 à Québec, cet événement, dont la thématique s'inspirait bien sûr du plan d'action stratégique de la profession notariale, a accueilli plus de 450 notaires québécois. Le congrès triennal aura également permis aux notaires québécois de fraterniser avec leurs collègues étrangers venus à Québec pour participer à la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin. Le choix d'une thématique et des conférenciers, l'élaboration d'un budget, la recherche de commanditaires et d'activités sociales inédites, la remise des prix d'excellence de la Chambre, la production des différents outils de communication et de promotion, voilà autant d'éléments sur lesquels le Comité a dû se pencher pour mener à bon port cette opération d'envergure.

Activités publicitaires

Concernant les activités publicitaires mises de l'avant par l'Ordre au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité a été consulté quant à l'identification des thématiques, à la rédaction des messages, au renouvellement de l'entente avec notre porte-parole Pierre Légaré et à la sélection des médias.

Le Comité a également été associé à la réalisation d'une campagne publicitaire sur l'assurance juridique, conjointement avec *La Capitale, Assurances générales*. Cette activité publicitaire a pris la forme d'une campagne radio diffusée du 22 mars au 10 mai 2004.

Pour l'exercice 2004-2005, le Comité des communications aura comme principale responsabilité d'identifier la thématique et les stratégies de notre prochaine campagne publicitaire qui devrait porter sur la protection du patrimoine et le rôle du notaire en cette matière. De plus, le Comité aura à collaborer à la réalisation des activités de communication liées à la concrétisation de la phase II du plan de relance de la profession notariale.

Pour en savoir davantage sur les activités de communication mises de l'avant par la Chambre des notaires au cours du dernier exercice, le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel de la Direction générale, secteur des communications.

11.8 Comité de la formation des notaires

Le Comité a proposé une modification à l'article 1.18 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels afin d'y ajouter le Bachelor of Civil Law/Bachelor of Laws de l'Université McGill à la liste des diplômes donnant ouverture au permis de l'Ordre.

Le Comité a également présenté ses recommandations concernant le projet de règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre.

11.9 Comité de la formation continue

Les membres du Comité ont présenté leurs propositions sur le programme du Colloque du 10e anniversaire du *Code civil du Québec*, ainsi que des sessions du printemps et de l'automne 2004 des Cours de perfectionnement du notariat. En ce qui concerne les cours de l'automne 2004, le Comité a recommandé que la session se tienne à Mont-Tremblant, en lieu et place de Québec.

Par ailleurs, les membres ont recommandé que les stagiaires en notariat bénéficient de la gratuité pour le programme régulier ainsi que pour le volume des Cours de perfectionnement du notariat.

Au cours du prochain exercice, les membres du Comité seront appelés à poursuivre l'élaboration d'un questionnaire d'évaluation des besoins de formation des notaires.

11.10 Comité sur les stages de formation professionnelle

Quatre-vingt deux demandes d'accréditation ont été acceptées par le Comité. Par ailleurs, des demandes d'accréditation de deux notaires ont été refusées pour non-respect de certaines dispositions du *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*.

Approbation des projets de stage

Trente-huit projets de stage ont été soumis pour analyse au Comité. Trois stages ont été interrompus et un changement de milieu de stage a été autorisé.

Analyse des rapports d'évaluation finale et recommandation au Comité administratif relativement à l'attestation de réussite ou l'avis d'échec

Le Comité a procédé à l'analyse de 39 rapports d'évaluation finale. Dans tous les cas, il a été recommandé au Comité administratif d'émettre une attestation de réussite du stage de formation préadmission.

Enfin, de façon plus générale, le Comité s'est penché sur plusieurs demandes ponctuelles de stagiaires, de formateurs ou de superviseurs. Le Comité a notamment eu à rendre des décisions concernant la supervision d'une stagiaire par un maître de stage ayant deux places d'affaires, la supervision de deux stagiaires par un seul maître de stage, l'approbation d'un projet de stage prévoyant une interruption de deux mois pendant la période estivale, la possibilité d'effectuer un stage à temps partiel et des absences à des activités de formation et des séminaires d'intégration.

11.11 Comité de retraite

Le Comité a adopté, sur recommandation d'un conseiller en placement, des modifications à la politique de placement de façon à permettre des investissements à l'étranger jusqu'à un maximum de 25 % comparativement à 20 % auparavant.

Les résultats obtenus par le gestionnaire de placement de la Caisse de retraite ont été excellents pour l'année 2003. Le taux de rendement global a été de 16,37 %, soit 0,87 % de mieux que les indices. Le rendement global de l'année 2002 avait été de - 4,37 %.

Le premier trimestre de l'année 2004 a également été très bon, soit un rendement de 4,37 %. Les membres du Comité ont rencontré le gestionnaire de placements à toutes les réunions.

Le Comité a pris connaissance des résultats de l'évaluation actuarielle établie au 31 décembre 2002. Cette évaluation démontre un surplus de capitalisation de 205 500 $, mais indique un déficit de solvabilité de 892 100 $. Ce déficit de solvabilité obligera la Chambre des notaires à verser une cotisation d'équilibre de 207 400 $ pour les cinq prochaines années.

Finalement, les états financiers au 31 décembre 2003 indiquent une augmentation de la valeur nette de la Caisse de retraite de 1 479 280 $ pour un total de l'actif net de 8 840 036 $. En 2002, l'actif net avait diminué de 366 227 $.

11.12 Comité des relations canadiennes et internationales

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales a acheminé plusieurs recommandations au Comité administratif concernant des délégations ou des participations à des événements nationaux et internationaux. Parmi les plus importants, soulignons :

- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en juillet 2003, au Guatemala;

- la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien, en août 2003, à Montréal;

- la réunion du Conseil permanent de l'Union internationale du notariat latin, en octobre 2003, à Québec;

- le congrès de l'Association Henri-Capitant, en novembre 2003, au Vietnam;

- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en novembre 2003, au Chili;

- la Commission spéciale sur les jugements étrangers dans le cadre de la Conférence de La Haye, en décembre 2003, à La Haye;

- la réunion de la Commission des affaires américaines de l'Union internationale du notariat latin, en mars 2004, en Argentine;

- les Journées ibéro-américaines, en mars 2004, en Argentine.

Congrès de l'UINL à Mexico

Au cours du dernier exercice financier, le Comité des relations canadiennes et internationales s'est assuré que les textes rédigés par les trois notaires, qui représenteront le notariat québécois au prochain congrès de l'Union internationale du notariat latin à Mexico, répondent adéquatement au plan de travail proposé pour chaque thème. Ces textes seront éventuellement édités par la Chambre des notaires du Québec et distribués aux notaires présents au congrès de Mexico.

Réunion du Conseil permanent de l'UINL à Québec

À l'automne 2003, parallèlement au congrès triennal de l'Ordre, la Chambre des notaires du Québec accueillait quelque 175 représentants de tous les notariats du monde dans le cadre d'une réunion régulière du Conseil permanent de l'UINL. L'organisation de cet événement qui fut un grand succès a évidemment constitué l'une des priorités du Comité des relations canadiennes et internationales au cours du dernier exercice financier.

Production d'un guide sur le notariat dans le monde

Afin de sensibiliser les notaires québécois à la dimension internationale de la profession, le Comité des relations canadiennes et internationales a été associé de près à la production d'un petit guide sur le notariat dans le monde. Ce document a été distribué en primeur à tous les notaires participants au congrès triennal de l'Ordre et, par la suite, à tous les autres notaires québécois.

11.13 Comité jeunesse

Au cours du dernier exercice, le Comité s'est penché sur le déroulement de la cérémonie d'assermentation des futurs notaires. Les recommandations du Comité ont d'ailleurs été mises en place pour la première fois à la cérémonie de janvier 2004.

Par ailleurs, le Comité s'est également intéressé au volet du plan d'action phase II consacré à assurer la relève de la profession. Les membres du Comité ont notamment convenu que l'Ordre devait privilégier les aspects psychosociaux liés à la pratique (fierté, affirmation de soi, entrepreneuriat et motivation) et offrir aux stagiaires en notariat et aux nouveaux notaires une formation sur ces sujets.

Le Comité s'est aussi penché sur la méthode d'enseignement actuellement utilisée dans les différents programmes de diplôme de droit notarial et a jeté les bases d'un guide de démarrage de la pratique destiné aux nouveaux notaires.

Enfin, dans le but de raffermir les liens entre les jeunes notaires et ceux qui le deviendront éventuellement, le Comité a tenu au moins six activités à caractère social auxquelles ont participé les étudiants inscrits au diplôme de droit notarial, les stagiaires en notariat et les jeunes notaires en exercice depuis au moins cinq ans.

11.14 Comité de vérification

À la suite d'un appel d'offres, le Comité de vérification a recommandé que la firme Harel Drouin - PKF, Comptables agréés, soit proposée à l'assemblée générale des notaires pour la vérification des états financiers 2003-2004. La firme PSB n'était plus admissible en vertu de la politique de la Chambre des notaires.

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2004-2005 ont été analysées par le Comité et les membres en ont recommandé l'adoption au Comité administratif.

Enfin, le Comité a examiné les comptes de dépenses du président, du vice-président et du directeur général payés durant l'exercice 2003-2004.

11.15 Comité sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis

Vingt demandes d'équivalence ont été étudiées au cours du dernier exercice comparativement à quatre demandes en 2002-2003. Le Comité a recommandé la délivrance d'équivalence partielle de formation dans tous les cas.

11.16 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, 11 demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à 10 l'an dernier. Neuf auditions ont été tenues dont sept sentences arbitrales ont été rendues et deux autres sont à recevoir dans les prochaines semaines; quatre dossiers ont fait l'objet de règlement avant audition. Le lecteur est invité à consulter le compte rendu annuel du secrétaire de l'Ordre pour plus de détails au sujet des demandes de conciliation et d'arbitrage reçues.

11.17 Comité sur les normes de pratique

Au cours du dernier exercice, le Comité s'est réuni afin de se pencher sur la possibilité de créer de nouvelles normes concernant les règles de publicité par mode électronique, les recherches électroniques et l'émergence de la plate-forme BCE-Émergis. À la suite de cette rencontre, des modifications ont été apportées au Guide de pratique en matière d'hypothèques immobilières.

11.18 Comité sur les institutions financières

Le Comité a comme mandat de déterminer les mécanismes nécessaires afin d'assurer de bonnes relations avec les dirigeants des institutions financières, de mettre sur pied un réseau de communication apte à créer un climat de confiance et de trouver des solutions aux problèmes opérationnels que peuvent rencontrer les notaires avec les institutions financières. Le Comité s'est réuni en une seule occasion au cours du dernier exercice afin d'évaluer les résultats obtenus à ce jour et de réajuster, s'il y a lieu, ses stratégies et son plan d'action.

12 Principales résolutions du Bureau de l'Ordre

Outre les résolutions présentées dans cette section, le Bureau prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le Règlement modifiant le *Code de déontologie des notaires*.

BUR-45-8-8.2

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec autorise la mise en place du régime d'aide à la maternité et à la paternité selon le projet présenté et recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'une cotisation spéciale de 30 $ par année pour sa mise en place.

BUR-45-9-8.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec approuve, tels que présentés, les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice 2002-2003, incluant le bilan, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

BUR-45-9-10.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme Harel Drouin - PKF, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, comme vérificateurs pour l'exercice 2003-2004 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité administratif.

BUR-45-9-10.2

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005 soit établie à 500 $.

QUE la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005 soit établie à 0 $.

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005, une cotisation spéciale de 100 $ soit décrétée pour un projet de publicité;

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005, une cotisation spéciale de 30 $ soit décrétée pour le Programme d'aide à la parentalité (PAP);

QUE pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005, une cotisation spéciale de 20 $ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

BUR-45-9-11

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec, sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, nomme la firme PricewaterhouseCoopers à titre de vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2003.

BUR-45-9-13

Qu'à compter du 1er janvier 2004, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2004, soit établie comme suit :

Classe	Contribution de base
A	3 065 $
B	0 $
C	0 $

BUR-45-11-7.2

QUE Me Marlène Ouellet, notaire à Chicoutimi, soit nommée administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006.

QUE Me André Auclair, notaire à Laval, soit nommé administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006.

QUE M. Marcel Côté, consultant résidant à Morin Heights, soit nommé administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006.

BUR-45-12-4.1

QUE le Bureau de la Chambre des notaires du Québec adopte le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec.*

BUR-45-12-9

QUE le Bureau, sur recommandation du Comité de sélection, nomme M. Pierre Cléroux, économiste, au poste de directeur général de la Chambre des notaires du Québec.

BUR-45-13-6

QUE le Bureau adopte, sur recommandation du Comité de vérification et du Comité administratif, les prévisions budgétaires 2004-2005 de la Chambre des notaires du Québec telles que présentées.

BUR-45-13-10

13 Principales résolutions du Comité administratif

Le Comité administratif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Bureau. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité administratif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité administratif nomme M[e] Yves Larivée, notaire à Montréal, syndic adjoint de la Chambre des notaires du Québec et que M[e] Diane Gareau, notaire à Montréal, soit aussi nommée syndic adjoint de la Chambre des notaires.
CA-45-18-5

QUE le Comité administratif approuve le projet de modifications aux règles de gouvernance de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada telles que proposées.
CA-45-20-7.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 15 000 $ sur trois ans pour la Revue de prévention de règlement des différends produite par la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.
CA-45-20-11.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention au montant de 1 000 $ à la Fédération des sociétés d'histoire du Québec pour le Prix Rodolphe-Fournier.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention au montant de 30 000 $ pour sa participation à une campagne d'information et de prévention auprès des gens d'affaires.
CA-45-21-6.1

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget du Fonds d'études notariales, une subvention de 40 000 $ pour une ligne ouverte juridique télévisée qui sera diffusée au Canal VOX.
CA-45-22-5.4

QU'un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec soit accordé à M[e] Guy Mercier, notaire à St-Bruno-de-Montarville, pour son apport à la profession.
CA-45-22-11.1

QUE le Comité administratif propose la candidature de M[e] Roland Vaillancourt, notaire à Laval, afin que lui soit décerné un Prix d'excellence lors du congrès de la Chambre qui se tiendra à Québec en octobre 2003.
CA-45-23-4.4

QUE conformément à l'article 10 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de la Chambre des notaires du Québec*, le programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle soit adopté.
CA-45-23-8

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention au montant de 23 182 $ au Groupe de recherche en droit de la santé de l'Université de Sherbrooke pour la publication d'un ouvrage sur les règles applicables au mandat donné en prévision de l'inaptitude par rapport aux besoins des personnes inaptes notamment en raison de l'âge.
CA-45-23-9

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2003-2004 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 7 000 $ à la société Archiv-Histo représentant la contribution de la Chambre des notaires pour une compilation des ordonnances et des lois concernant le notariat au Québec.
CA-45-25-4

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget du Fonds d'études notariales, une subvention au montant de 155 950 $ à Notarius pour le rehaussement de la sécurité et de la qualité de l'Infrastructure à clé publique de la profession notariale pour les notaires qui agissent comme agent vérificateur de l'identité.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004-2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 $ pour la tenue du congrès 2004 de l'Association des professeurs de droit du Québec.
CA-45-27-11.1

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires propose la candidature de M. Richard Gagnon, administrateur agréé, pour le Prix du Conseil interprofessionnel du Québec.
CA-45-28-12.2

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité administratif nomme M[e] Carolina Cernica, notaire à Montréal, au poste de directrice de la direction de la Coopération internationale.
CA-45-28-12.6

QUE le Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec propose la reconduction du mandat de Mme Sylvie de Grandmont, h.d., à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.
CA-45-28-12.7

QUE le Comité administratif entérine la recommandation du Comité de vérification quant aux prévisions budgétaires 2004-2005 telles que présentées et en recommande l'adoption par le Bureau.
CA-45-29-6

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004-2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 4 000 $ pour la Conférence des juristes de l'État qui se tiendra en avril 2004.

QUE le Comité administratif accorde, à même le budget 2004-2005 du Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 3 500 $ à l'Association Henri-Capitant pour le congrès international qui se tiendra à Montréal, du 13 au 17 septembre 2004.
CA-45-29-10.1

QUE l'adhésion de la Chambre des notaires au Fonds Jacques-Cartier soit renouvelée pour une période de trois ans au coût total de 15 000 $.
CA-45-30-3.1

QUE le Comité administratif approuve la proposition d'une campagne publicitaire sur l'assurance juridique en collaboration avec *La Capitale* et autorise le budget au montant de 150 000 $ pris à même le Fonds d'études notariales.
CA-45-30-5

14 Nouveaux notaires inscrits au Tableau de l'Ordre en 2003-2004

Catherine Ayotte
Sophie Boulianne
Anne Brassard
Nadia Brosseau
Jocelyn Caron
Nicolas Cataphard
Alona Chemtob
Jolaine Choinière
Frédéric Daoust
Véronique Demers
Karine Deschamps
Nathalie Dubé
Fanny Durocher
Karine Francoeur
Stéphanie Gemma
Jean-Philippe Gérin
Stéphane Grégoire
François Guérin
Sylvain Guitard
Annie Hurtubise
Vanessa Karls
Julie Labbé
Anne-Marie Lachapelle
Nathalie Lafontaine-Jodoin
Ianik Lalancette
Anne-Marie Laporte
Geneviève Lazure
Geneviève Leblanc
Geneviève Leduc
Isabelle Lemieux
Mélanie Lessard
Marie-Pier Lévis
Isabelle Martin
Martine Michaud
Marie-Josée Montminy
Julie Paradis
Jean-Louis Robert
Mélanie Rochefort
Gilles Simart
Steve St-Arnaud
Louis-Philippe Turnbull
Christine Turpin
Marie-Joëlle Vadnais
Isabelle Vézina

15 États financiers et rapports des vérificateurs

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs

États financiers

Résultats 3

Bilan 4

Évolution des soldes de fonds 5

Flux de trésorerie 6

Notes afférentes aux états financiers ..... 7 - 18

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Chambre des notaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la **Chambre des notaires du Québec**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la **Chambre des notaires du Québec** au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2003, donnés aux fins de comparaison, ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

Harel Drouin - PKF

Montréal, le 28 mai 2004

HAREL DROUIN-PKF, *S.E.N.C.R.L.*
COMPTABLES AGRÉÉS

Membre du réseau
PKF International

215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal (Québec) Canada H2Y 1M6
Téléphone : (514) 845-9253 Télécopieur : (514) 845-3859 info@hd-pkf.ca
www.hd-pkf.ca

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Budget adopté 2004 (note 2)	Réel 2004				2003
		Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
Produits						
Intérêts sur dépôts en fidéicommis	10 000 000 $	--- $	--- $	11 620 589 $	11 620 589 $	8 997 589 $
Cotisations	1 922 000	1 923 357	---	---	1 923 357	1 850 956
Registres des testaments et mandats	3 583 000	3 368 308	---	---	3 368 308	3 157 499
Placements	1 205 000	50 003	252 137	1 966 142	2 268 282	(4 984)
Formation	483 000	467 249	---	---	467 249	383 771
Publications	156 400	196 146	---	---	196 146	157 468
Autres (note 19)	875 142	894 167	39 249		933 416	519 569
	18 224 542	6 899 230	291 386	13 586 731	20 777 347	15 061 868
Charges						
Salaires et charges sociales	6 203 500	5 857 538	165 636	148 381	6 171 555	5 974 342
Subventions Notarius (TSIN) Inc.	---	---	---	100 000	100 000	576 517
Subventions autres organismes	105 000	5 000	---	450 981	455 981	140 526
Honoraires professionnels	1 919 120	1 942 155	32 490	129 517	2 104 162	1 696 615
Réclamations (note 10)	500 000	---	438 013	---	438 013	535 734
Assurance excédentaire	---	---	---	---	---	163 500
Comités	373 500	297 298	15 219	2 258	314 775	310 869
Déplacements et frais de logistique	653 625	709 827	---	23 552	733 379	390 541
Affiliations et délégations	200 000	264 061	---	---	264 061	191 448
Charges locatives	831 500	808 138	---	---	808 138	832 046
Services informatiques	662 000	602 209	---	---	602 209	728 669
Impression et diffusion électronique	278 500	311 597	---	---	311 597	316 133
Dépenses générales de bureau	1 012 158	965 938	5 286	108 327	1 079 551	878 265
Publicité et promotion	977 000	962 694	---	---	962 694	977 050
Mauvaises créances (recouvrées)	38 000	2 487	---		2 487	(5 038)
Provision pour congrès	30 000	30 000	---	---	30 000	30 000
Frais d'administration	---	(186 906)	84 309	102 597	---	---
Amortissement des immobilisations corporelles	370 600	333 242	---	---	333 242	312 116
Amortissement des actifs incorporels	391 700	352 201	---	---	352 201	436 906
	14 546 203	13 257 479	740 953	1 065 613	15 064 045	14 486 239
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	3 678 339	(6 358 249)	(449 567)	12 521 118	5 713 302	575 629
Plan d'action (note 12)	500 000	1 676 824	---	---	1 676 824	837 441
Élément inhabituel	---	---	---	---	---	1 023 774
	500 000	1 676 824	---	---	1 676 824	1 861 215
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	3 178 339 $	(8 035 073) $	(449 567) $	12 521 118 $	4 036 478 $	(1 285 586) $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Bilan

au 31 mars 2004

	2004				2003
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse (note 11)	1 086 346 $	161 639 $	1 276 464 $	2 524 449 $	2 795 453 $
Débiteurs (note 4)	1 843 821	---	---	1 843 821	1 153 998
Intérêts courus	13 036	22 311	641 938	677 285	741 984
Contribution à recevoir du Fonds d'études notariales, sans intérêts	1 826 824	---	---	---	---
Avance à Notarius (TSIN) Inc. (note 13)	---	---	142 611	142 611	56 312
Frais payés d'avance	387 087	1 365	---	388 452	323 172
	5 157 114	185 315	2 061 013	5 576 618	5 070 919
Placements (note 5)	---	3 665 699	35 253 207	38 918 906	35 633 632
Dépôt à terme (note 14)	427 902	---	---	427 902	427 902
Avance à Notarius (TSIN) Inc. (note 13)	---	---	143 960	143 960	89 160
Actif au titre des prestations constituées	409 700	---	---	409 700	200 100
Immobilisations corporelles (note 6)	745 190	---	---	745 190	920 813
Actifs incorporels (note 7)	376 415	---	---	376 415	244 528
	1 959 207	3 665 699	35 397 167	41 022 073	37 516 135
	7 116 321 $	3 851 014 $	37 458 180 $	46 598 691 $	42 587 054 $
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 9)	2 487 658 $	91 437 $	441 701 $	3 020 796 $	2 691 206 $
Provision pour réclamations en cours	---	242 224	---	242 224	552 248
Perçu d'avance - ACDI (note 11)	304 792	---	---	304 792	263 618
Contribution à payer au Fonds général, sans intérêts	---	---	1 826 824	---	---
	2 792 450	333 661	2 268 525	3 567 812	3 507 072
Crédit reporté	256 742	---	---	256 742	342 323
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 121 606	---	---	1 121 606	1 165 343
Non grevés d'affectations	2 868 497	---	29 189 655	32 058 152	27 605 396
Affectations d'origine interne	77 026	3 517 353	6 000 000	9 594 379	9 966 920
	4 067 129	3 517 353	35 189 655	42 774 137	38 737 659
	7 116 321 $	3 851 014 $	37 458 180 $	46 598 691 $	42 587 054 $

Au nom du Bureau,

_____, président

_____, directeur général

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004								2003
	Fonds général				Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales			Total	Total
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Affectations d'origine interne	Affectations d'origine interne (note 18)	Non grevés d'affectations	Total		
Solde au début	1 165 343 $	--- $	1 892 418 $	3 057 761 $	3 966 920 $	6 000 000 $	25 712 978 $	31 712 978 $	38 737 659 $	40 023 245$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(685 443)	---	(7 349 630)	(8 035 073)	(449 567)	---	12 521 118	12 521 118	4 036 478	(1 285 586)
Investis en immobilisations	641 706	---	(641 706)	---	---	---	---	---	---	---
Affectations d'origine interne (note 18)	---	77 026	1 749 798	1 826 824	---	---	(1 826 824)	(1 826 824)	---	---
Virements interfonds	---	---	7 217 617	7 217 617	---	---	(7 217 617)	(7 217 617)	---	---
Solde à la fin	1 121 606 $	77 026 $	2 868 497 $	4 067 129 $	3 517 353 $	6 000 000 $	29 189 655 $	35 189 655 $	42 774 137 $	38 737 659 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004	2003
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 036 478 $	(1 285 586) $
Postes n'impliquant aucun mouvement sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	333 242	312 116
Amortissement des actifs incorporels	352 201	436 906
Amortissement du crédit reporté	(85 581)	(85 579)
Prestations constituées	(209 600)	(54 600)
Perte (gain) sur la cession de placements	(1 567 524)	616 070
	(1 177 262)	1 224 913
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif à court terme autres que l'encaisse		
Débiteurs	(689 823)	63 815
Intérêts courus	64 699	(110 879)
Frais payés d'avance	(65 280)	274 057
Créditeurs	329 590	414 496
Perçu d'avance - ACDI	41 174	14 807
Provision pour réclamations en cours	(310 024)	(402 626)
	(629 664)	253 671
	2 229 552	192 998
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance à Notarius (TSIN) Inc.	(141 100)	56 312
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(20 396 653)	(13 342 379)
Cession de placements	18 678 903	14 566 100
Acquisition d'immobilisations corporelles	(157 617)	(193 945)
Acquisition d'actifs incorporels	(484 089)	(190 125)
	(2 359 456)	839 651
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	(271 004)	1 088 961
Espèces et quasi-espèces au début	2 795 453	1 706 492
Espèces et quasi-espèces à la fin	2 524 449 $	2 795 453 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2004

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour les trois Fonds. Ces chiffres non vérifiés sont présentés à titre d'information uniquement.

3. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent en partie ou en totalité aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Bureau de la Chambre a établi par règlement un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Ce Fonds est alimenté principalement par les revenus des comptes généraux tenus en fidéicommis par les notaires dans l'exercice de leur profession. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

3. Principales conventions comptables (suite)

Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements à long terme subiraient une baisse de valeur durable, une réduction serait comptabilisée en conséquence à l'état des résultats afin d'en tenir compte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de la façon suivante :

Équipements informatiques	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, 3 ans

Actifs incorporels

Les logiciels et programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 2 ans.

Crédit reporté

Au cours de l'exercice 1997, la Chambre a reçu un montant de 855 805 $ en remboursement des frais engagés pour des améliorations locatives. Ce montant a été comptabilisé à titre de crédit reporté dans le Fonds général et est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2007 à raison de 85 581 $ annuellement dont le montant est imputé en réduction du loyer.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (le Régime) sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.

3. Principales conventions comptables (suite)

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

- Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.

- L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10% de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10% de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 18 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.

- L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 17.

Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et de nommer les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius (TSIN) Inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 16.

- Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

  Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un organisme sans but lucratif constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre. L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

  Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

- Notarius (TSIN) Inc.

  Notarius (TSIN) Inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

3. Principales conventions comptables (suite)

Entités contrôlées (suite)

- Corporation de service des notaires du Québec

  La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre entre autres le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés car ils sont non significatifs.

4. Débiteurs

	2004	2003
Fonds général		
Clients	1 105 978 $	627 640 $
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	14 402	---
Autres débiteurs	306 176	362 996
Dû par le Fonds d'indemnisation	14 661	34 382
Dû par le Fonds d'études notariales	402 604	128 980
	1 843 821 $	1 153 998 $

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2004

5. Placements

	2004				2003			
	Durée[a]	%[b]	Juste valeur [c]	Coût	Durée[a]	%[b]	Juste valeur [c]	Coût
Fonds d'indemnisation								
Marché monétaire								
Unités de caisses communes	—	—	595 765 $	595 765 $	—	—	678 004 $	678 004 $
Obligations								
Canada	2,56	2,70	633 816	615 445	2,53	4,01	771 930	767 413
Provinces	2,99	3,02	1 137 337	1 108 235	2,86	4,23	731 561	720 720
Organismes parapublics	—	—	—	—	1,13	3,69	207 506	204 820
Fonds communs	—	—	613 725	590 907	—	—	827 275	823 487
			2 384 878	2 314 587			2 538 272	2 516 440
Actions								
Fonds communs/canadiennes	—	—	335 906	288 550	—	—	427 630	526 200
Fonds communs/américaines	—	—	216 389	203 004	—	—	194 061	213 669
Fonds communs/internationales	—	—	288 036	263 793	—	—	310 498	383 960
			840 331	755 347			932 189	1 123 829
			3 820 974	3 665 699			4 148 465	4 318 273
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire								
Fonds communs	—	—	1 586 891	1 586 891	—	—	1 612 346	1 612 346
Acceptations bancaires	—	2,24	29 976	29 858	—	3,09	59 838	59 838
Certificat de dépôt	0,04	1,75	10 000	10 000	0,83	1,50	10 000	10 000
			1 626 867	1 626 749			1 682 184	1 682 184
Obligations								
Canada	—	—	—	—	3,25	4,25	562 689	570 602
Provinces	2,88	2,98	2 046 020	2 016 953	2,54	4,16	955 985	943 873
Municipalités	—	—	—	—	1,51	3,98	51 155	48 295
Organismes parapublics	2,27	2,82	223 549	223 600	2,31	4,11	745 379	737 080
Sociétés	2,49	3,13	4 044 479	3 958 620	4,03	5,25	3 403 341	3 408 462
Fonds communs	—	—	9 385 397	8 993 707	—	—	11 700 005	11 541 059
Caisse commune Natcan	—	—	5 486 451	5 387 837	—	—	—	—
			21 185 896	20 580 717			17 418 554	17 249 371
Actions								
Actions canadiennes	—	—	8 489 280	7 871 374	—	—	6 051 668	8 119 715
Actions américaines	—	—	2 312 986	2 226 515	—	—	1 406 447	1 583 440
Actions internationales	—	—	2 932 236	2 947 852	—	—	1 910 931	2 680 649
			13 734 502	13 045 741			9 369 046	12 383 804
			36 547 265	35 253 207			28 469 784	31 315 359
			40 368 239 $	38 918 906 $			32 618 249 $	35 633 632 $

a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

c) La juste valeur des bons du Trésor, des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.

La juste valeur des actions est établie selon leur cours du marché.

La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

6. Immobilisations corporelles

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipements informatiques	490 973 $	275 968 $	215 005 $	558 510 $	311 300 $	247 210 $
Mobilier de bureau	532 984	359 185	173 799	532 984	307 476	225 508
Équipements de bureau	46 895	18 722	28 173	47 577	35 892	11 685
Améliorations locatives	1 059 383	731 170	328 213	1 059 383	622 973	436 410
	2 130 235 $	1 385 045 $	745 190 $	2 198 454 $	1 277 641 $	920 813 $

7. Actifs incorporels

	2004			2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels et programmation	674 214 $	297 799 $	376 415 $	1 169 581 $	925 053 $	244 528 $

8. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 juillet 2004. Au 31 mars 2004 ce crédit était inutilisé.

9. Créditeurs

	2004	2003
Fonds général		
Fournisseurs	1 539 339 $	1 128 632 $
Autres	214 905	419 760
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	133 643	53 322
Salaires et avantages sociaux à payer	599 771	730 960
	2 487 658	2 332 674
Fonds d'indemnisation		
Frais courus	18 303	12 048
Montant à payer à l'assureur	58 473	57 299
Dû au Fonds général	14 661	34 382
	91 437	103 729
Fonds d'études notariales		
Fournisseurs	39 097	18 911
Notarius (TSIN) Inc., une entité contrôlée	---	106 913
Dû au Fonds général	402 604	128 979
	441 701	254 803
	3 020 796 $	2 691 206 $

10. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 $ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2004	2003
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	817 261 $	541 728 $
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(379 248)	(5 994)
	438 013 $	535 734 $

11. Perçu d'avance - ACDI

Fonds général

La Chambre administre, avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), deux programmes de coopération avec les notariats ukrainien et roumain. L'ACDI verse à la Chambre une aide ne devant servir qu'aux fins de chacun des programmes et la Chambre contribue auxdits programmes sous forme de biens et services, selon les protocoles d'entente.

Ces programmes n'ont pas affecté les résultats de l'exercice du fait que la Chambre ne bénéficie d'aucun avantage financier découlant de ceux-ci. La provenance et l'utilisation cumulatives des fonds relatifs à ces programmes se détaillent comme suit :

	Ukraine	Roumanie	Total
Provenance			
Aide de l'ACDI	1 219 258 $	666 758 $	1 886 016 $
Intérêts	13 792	9 428	23 220
	1 233 050	676 186	1 909 236
Perçu d'avance – ACDI	(109 201)	(195 591)	(304 792)
	1 123 849	480 595	1 604 444
Utilisation			
Salaires et avantages sociaux	675 789	148 957	824 746
Honoraires professionnels	149 849	106 775	256 624
Déplacements et frais de logistique	209 914	173 589	383 503
Mobilier et équipements	13 511	9 856	23 367
Locaux et fournitures de bureau	74 786	41 418	116 204
	1 123 849	480 595	1 604 444
Résultats nets	--- $	--- $	--- $

11. Perçu d'avance – ACDI (suite)

Fonds général (suite)

L'encaisse au montant de 1 086 346 $ inclut un montant de 304 792 $ (263 618 $ en 2003) devant être affecté aux programmes ci-haut mentionnés.

12. Plan d'action

Dans le cadre du plan d'action de relance de la profession la phase 1 s'est terminée au cours du présent exercice financier et la phase 2 s'est amorcée. La Chambre des notaires prévoit investir un montant de 6 843 232 $ sur une période de cinq ans dans les actions favorisant la relance de la profession notariale. Les charges imputées au plan d'action phases 1 et 2 et affectant le Fonds général sont :

Plan d'action 1	2004	2003
Cours de mise en marché	(2 696) $	(8 668) $
Regroupement de notaires	57 423	206 328
Table de concertation du jeune notariat	8 644	17 156
Chaire du notariat	---	253 529
Programme de perfectionnement (HEC)	39 931	61 147
Bourses universitaires	(19 667)	118 684
Développement des nouvelles technologies	---	17 000
Mise en valeur de la diversité des produits	17 393	119 158
Médiation civile et commerciale	---	40 000
Autres actions	884	13 107
	101 912 $	837 441 $
Plan d'action 2		
Fierté et excellence		
Projet fierté	134 937 $	--- $
Groupes consultatifs et d'entraide	1 513	---
Gestion opérationnelle	771 890	---
Gestion des technologies	189 219	---
	1 097 559	---
Développement des connaissances		
Protection du patrimoine	20 948	---
Liens avec institutions financières	39 012	---
Programme d'aide à la spécialisation	12 096	---
	72 056	---
Regroupement	22 086	---
Relève de la profession		
Recrutement	365 542	---
Révision du DDN	13 159	---
Aide à la parentalité	4 510	---
	383 211	---
	1 574 912	---
Plan d'action 1 et 2	1 676 824 $	837 441 $

13. Opérations entre apparentés

Les avances consenties à Notarius (TSIN) Inc. sont remboursables à la Chambre par versements mensuels égaux jusqu'en mars 2007 et portent intérêt au taux de 6 %. Les versements en capital à recevoir au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2005	142 611 $
2006	99 516
2007	44 444
Total	286 571 $

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius (TSIN) Inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange.

	2004	2003
Produits	13 563 $	16 999 $
Revenus intérêts sur avances	8 199 $	--- $
Services informatiques	1 032 654 $	716 010 $
Acquisition d'immobilisations et logiciels	15 266 $	58 250 $
Formation	58 471 $	--- $

Au cours de l'exercice, la Chambre des notaires du Québec a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	2004	2003
Produits	7 039 $	3 843 $
Charges	3 777 $	3 556 $

14. Engagements

Fonds général

La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 30 avril 2007. Le montant total des loyers, incluant les taxes et les frais relatifs aux opérations se répartit sur les exercices financiers comme suit :

2005	652 000 $
2006	690 000
2007	694 000
2008	58 000
Total	2 094 000 $

Le dépôt à terme, au montant de 427 902 $ (427 902 $ en 2003) portant intérêt au taux de 2,12% (2,93% en 2003) échéant le 30 avril 2004, est affecté à la garantie des baux.

15. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude, la Chambre estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives significatives sur sa situation financière, ni sur les résultats de son exploitation.

La Chambre des notaires cautionne la marge de crédit rotative de Notarius (TSIN) Inc. jusqu'à un maximum de 75 000 $. Au 31 mars 2004, la marge de crédit n'était pas utilisée par Notarius (TSIN) Inc.

16. Entités contrôlées

Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec au 31 décembre

	2003		2002	
Bilan				
Actif	55 386 447	$	53 277 581	$
Passif	26 453 813	$	32 410 050	$
Surplus cumulé	28 932 634	$	20 867 531	$
Surplus réservé statutaire	3 657 405	$	4 424 896	$
Surplus réservé pour éventualités	13 577 430	$	15 110 585	$
Résultats				
Activités d'assurances				
Produits	6 755 038	$	6 917 504	$
Charges	1 247 307	$	4 407 464	$
Activités de placements				
Produits	2 681 246	$	1 006 149	$
Charges	123 874	$	120 384	$
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	3 402 833	$	1 378 157	$
Activités d'investissement	(1 552 207)	$	(1 549 247)	$

Notarius (TSIN) Inc. au 31 mars

	2004		2003	
Bilan				
Actif	1 291 904	$	1 045 978	$
Passif	832 537	$	651 048	$
Actifs nets	459 367	$	394 930	$
Résultats				
Produits	3 018 298	$	2 596 190	$
Charges	2 953 861	$	2 770 263	$
Flux de trésorerie				
Activités d'exploitation	75 505	$	108 342	$
Activités de financement	121 466	$	(56 312)	$
Activités d'investissement	(300 102)	$	(183 290)	$

17. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime de retraite s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius (TSIN) Inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur du Régime, soit la Chambre et Notarius (TSIN) Inc. doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2002.

Les informations relatives au Régime de retraite telles que reflétées par l'évaluation actuarielle se présentent comme suit au 31 mars 2004 :

Obligations au titre des prestations constituées	9 524 400	$
Juste valeur de l'actif du Régime	8 365 600	$
Déficit du régime à la fin de l'exercice	1 158 800	$
Actif transitoire non amorti au 31 mars 2004	356 200	$

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	7,50 %
Taux d'actualisation	7,00 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	4,00 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur	501 700	$
Cotisations des participants	214 800	$
Prestations et remboursements versés	399 500	$

Actif au titre des prestations constituées au 31 mars 2004 :

Solde au début	200 100	$
Cotisations de l'employeur	501 700	
Charge de retraite de l'exercice	(292 100)	
	409 700	$

18. Affectations d'origine interne

Fonds général

En vertu du nouveau contrat d'assurance des administrateurs et dirigeants, la Chambre des notaires a décidé de créer une réserve pour couvrir les frais légaux liés aux futurs dossiers de réclamation.

Fonds d'études notariales

En vertu d'une résolution adoptée au cours de l'exercice 2003 par le comité administratif de la Chambre, un montant de 6 000 000 $ a été affecté à même le Fonds d'études notariales pour éventuellement être utilisé à l'indemnisation conformément à l'article 8.5 de la nouvelle Loi sur le notariat.

19. Autres produits

Fonds général

	2004	2003
Certificats signature	99 810 $	113 625 $
Revenus de congrès	322 787	-----
Projets internationaux	224 267	38 189
Autres revenus	247 303	281 459
	894 167	433 273
Fonds indemnisation		
Recouvrements	39 249	86 296
	933 416 $	519 569 $

20. Instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des intérêts courus, des débiteurs, des créditeurs et des provisions pour réclamations en cours correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'avance à Notarius (TSIN) Inc. Et du dépôt à terme correspond approximativement à sa valeur comptable du fait que le taux d'intérêt qu'elle porte ne diffère pas sensiblement de celui en vigueur sur le marché.

21. Flux de trésorerie

	2004	2003
Intérêts encaissés sur les dépôts en fidéicommis	11 658 517 $	8 847 657 $
Intérêts encaissés sur les placements	2 295 053 $	34 069 $

22. Chiffres comparatifs

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.